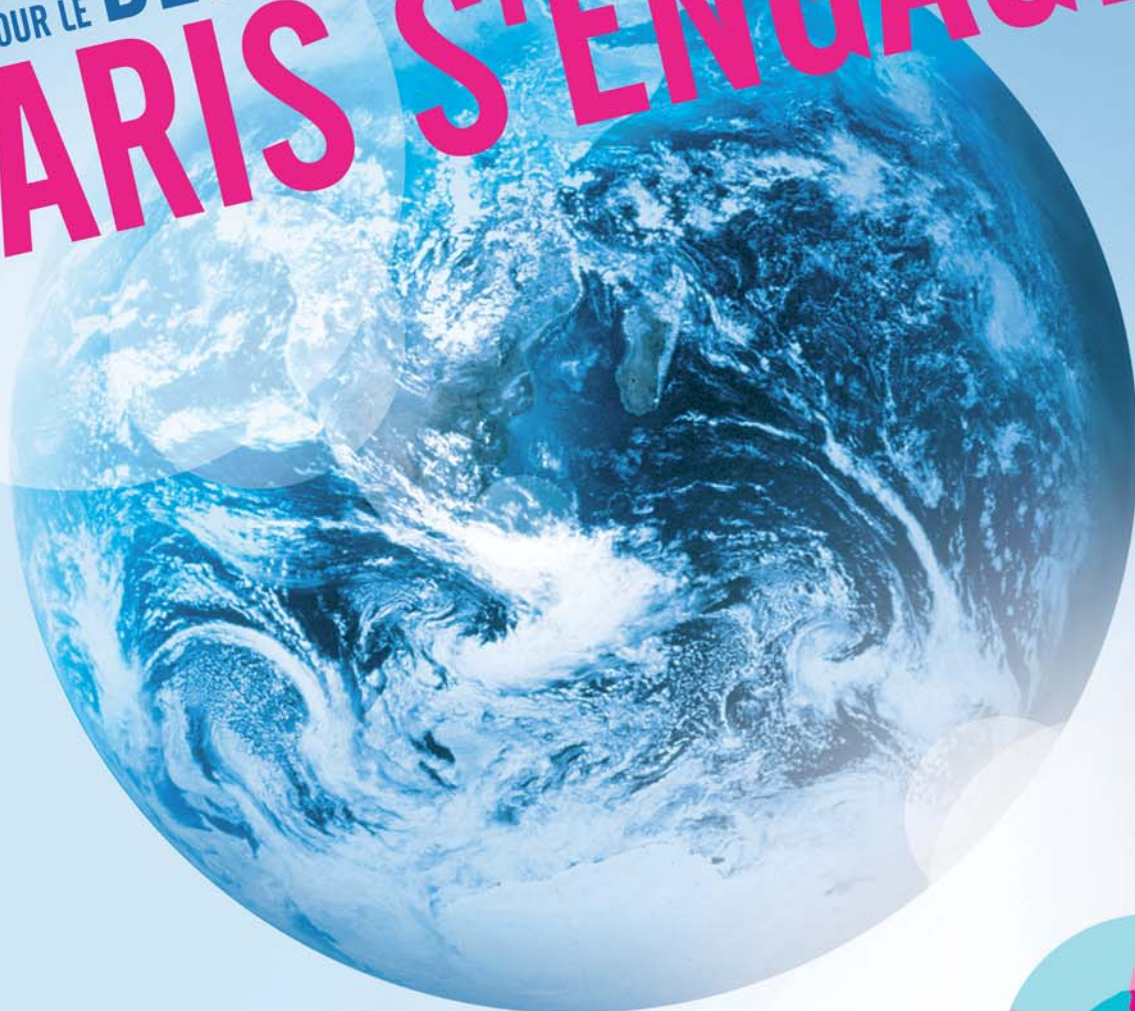




DOSSIER DE PRESSE

**ENJEUX ET DÉMARCHES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :
PARIS S'ENGAGE !**



**Conférence de presse
du 30 Janvier 2008**

Contact presse : Clarisse Guyonnet - 01 42 76 49 61



AGENDA21
Paris s'engage



Qu'est-ce qu'un agenda 21 ?

Un **AGENDA 21 local** est un outil de programmation de mesures visant à **mettre en œuvre le développement durable au cours du 21^{ème} siècle**, dans un territoire donné, en général celui d'une collectivité locale. Il constitue la déclinaison à cette échelle du plan global d'actions (appelé ACTION ou AGENDA 21) conçu au niveau international pour les gouvernements, les institutions, les collectivités locales et tous les acteurs économiques et sociaux, lors du premier Sommet de la Terre de Rio en 1992.

Paris s'engage

En juin 2005, dans sa communication sur l'environnement, le Maire a affirmé que l'« exigence » de « préserver l'environnement quotidien des habitants » devait être inscrite dans un Agenda 21 local, dont « l'objectif est de favoriser une nouvelle impulsion ainsi qu'une coordination accrue entre les politiques que conduit la municipalité, dans les domaines du social, de l'économie et de l'environnement ».

Cet engagement pour un avenir qu'il faut « construire ensemble » a été traduit à partir de 2006 par la mise en place de l'Agenda 21 de Paris, et par le slogan : « **Paris s'engage** ».

L'Agenda 21 consiste donc à mettre en œuvre une méthode de fonctionnement et de management pour répondre aux 2 grandes exigences du développement durable à Paris et aux 5 défis qui leur sont liés :

2 exigences :

- renforcer le lien social et les solidarités au sein du territoire et de la métropole parisienne ;
- agir pour la protection des ressources naturelles, aux échelles locale et planétaire.

5 défis :

Lutter contre le changement climatique

Préserver les ressources naturelles

Mieux vivre ensemble

Promouvoir un développement responsable

Favoriser la participation de tous

Où en est-on aujourd'hui ?

- Une phase de concertation, un état des lieux

En 2007, la première phase de l'Agenda 21 de Paris a été réalisée : **l'élaboration d'un état des lieux du territoire parisien**, en termes de développement durable.

Pour cela, Paris a mis en place un **dispositif de concertation** varié pour élaborer son diagnostic dans le cadre de l'agenda 21. Le maître mot a été : **donner la parole aux acteurs**. Un ensemble de moyens a donc été utilisé : ateliers, libre expression, contributions institutionnelles, et reprise des éléments avancés dans des consultations précédentes.

Le diagnostic du territoire a repris plusieurs constats et analyses déjà faits à l'occasion de projets et plans d'actions de la Ville de Paris : GPRU, PLU, PADD, PDP et tout dernièrement le Plan Climat (oct 2007) et Plan de Prévention des Déchets (déc 2007).

Cet état des lieux a dégagé **9 axes** qui ont paru importants aux Parisiennes et aux Parisiens :

- Paris, carrefour des « mondes »
- Accompagner et encourager les changements de comportement
- Créer une ville pour toutes et tous
- Répondre aux besoins essentiels des Parisiennes et des Parisiens
- Organiser l'espace de vie
- Un potentiel humain au cœur de la dynamique territoriale
- Entreprendre et s'engager à Paris
- Favoriser l'innovation durable au bénéfice du plus grand nombre
- Faire de la collectivité parisienne une administration exemplaire

- Des outils d'évaluation

Parallèlement à cet état des lieux, des outils ont été mis en place pour accompagner la démarche développement durable de la Ville de Paris.

1. Des délibérations du Conseil de Paris au tamis du développement durable

Une fiche spécifique est jointe à chaque délibération du Conseil de Paris afin de permettre aux élus d'**apprécier l'impact des projets soumis en termes de développement durable**.

Pour l'instant en phase expérimentale, cette évaluation de l'action porte sur **7 critères** :

1. Consommation ou utilisation d'énergie
2. Environnement (hors énergie)
3. Santé, solidarité, lien social
4. Aménagement urbain et déplacements
5. Education, sport, culture, loisir
6. Développement économique
7. Processus de concertation

2. Des projets et actions Ville de Paris évalués par des experts indépendants

La Ville de Paris, ayant déjà engagé des projets et actions de développement durable a demandé à **un groupe de 6 experts indépendants** d'examiner des projets parisiens répondant aux exigences du Développement Durable. Elle a ainsi défini une procédure « **label Agenda 21, Paris s'engage** », permettant de les distinguer.

Plus de 100 projets ont été présentés au Collège des Experts constitué sur invitation du Maire de Paris, en deux sessions.

Ce Collège est présidé par **Laurence Tubiana** (Directrice de l'IDDRI et Directrice de la Chaire de Développement Durable de Sciences Po Paris). Il comprend 5 autres experts indépendants :

- **Pascal Canfin** (journaliste, Alternatives Economiques),
- **Mireille Elbaum** (professeure, Conservatoire Nationale des Arts et Métiers),
- **Dominique Meda** (chercheuse, Centre d'Etudes de l'Emploi),
- **Ignacy Sachs** (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales),
- **Agis D. Tsouros** (Directeur du réseau européen des villes santé à Copenhague, Organisation Mondiale de la Santé)

Les Experts ont défini eux-mêmes les **critères d'éligibilité des projets**.

Ces critères portent sur :

- Le positionnement stratégique du projet
- La présence des trois piliers du développement durable : social et solidarité, environnement, développement économique
- La dimension innovante du projet ou exemplaire
- Le processus d'apprentissage pour la Ville mis en œuvre dans le projet, notamment à travers la transversalité de la décision
- La participation éventuelle des citoyens

Sur proposition des Experts, la Ville a décidé de donner le label Agenda 21 à **37 projets, présentés ci-joints en annexes**.

Ils feront l'objet de **vidéos progressivement mises en ligne sur le site Internet de la Ville**.



Projets labellisés Agenda 21

Plans

- 1 Economies d'énergie à usage de chauffage
- 2 Plan de lutte contre le bruit
- 3 Plan Climat de Paris

Chartes, certifications et référentiels

- 4 Approche intégrée conception / construction / gestion des établissements de petite enfance
- 5 Stratégie coopérative pour les travaux du centre d'action sociale
- 6 Charte parisienne relative à la téléphonie mobile
- 7 Référentiel « achat responsable »
- 8 Aménagements et constructions durables à Paris
- 9 Coton équitable pour les vêtements des agents
- 10 Qualité /Sécurité /Environnement dans les égouts

Actions à destination du public / missions

- 11 Appel à projets solidarité internationale - eau - assainissement
- 12 Réseau d'artisans pour l'écoconstruction dans le 20^e arrondissement
- 13 Activités d'éducation au développement durable
- 14 Collecte et distribution de seringues
- 15 Politique parisienne de coopération décentralisée avec les villes du Sud
- 16 Accès des associations de migrants aux financements de la Ville de Paris (label « co-développement »)
- 17 Eau potable pour tous à Phnom Penh

Equipements et aménagements

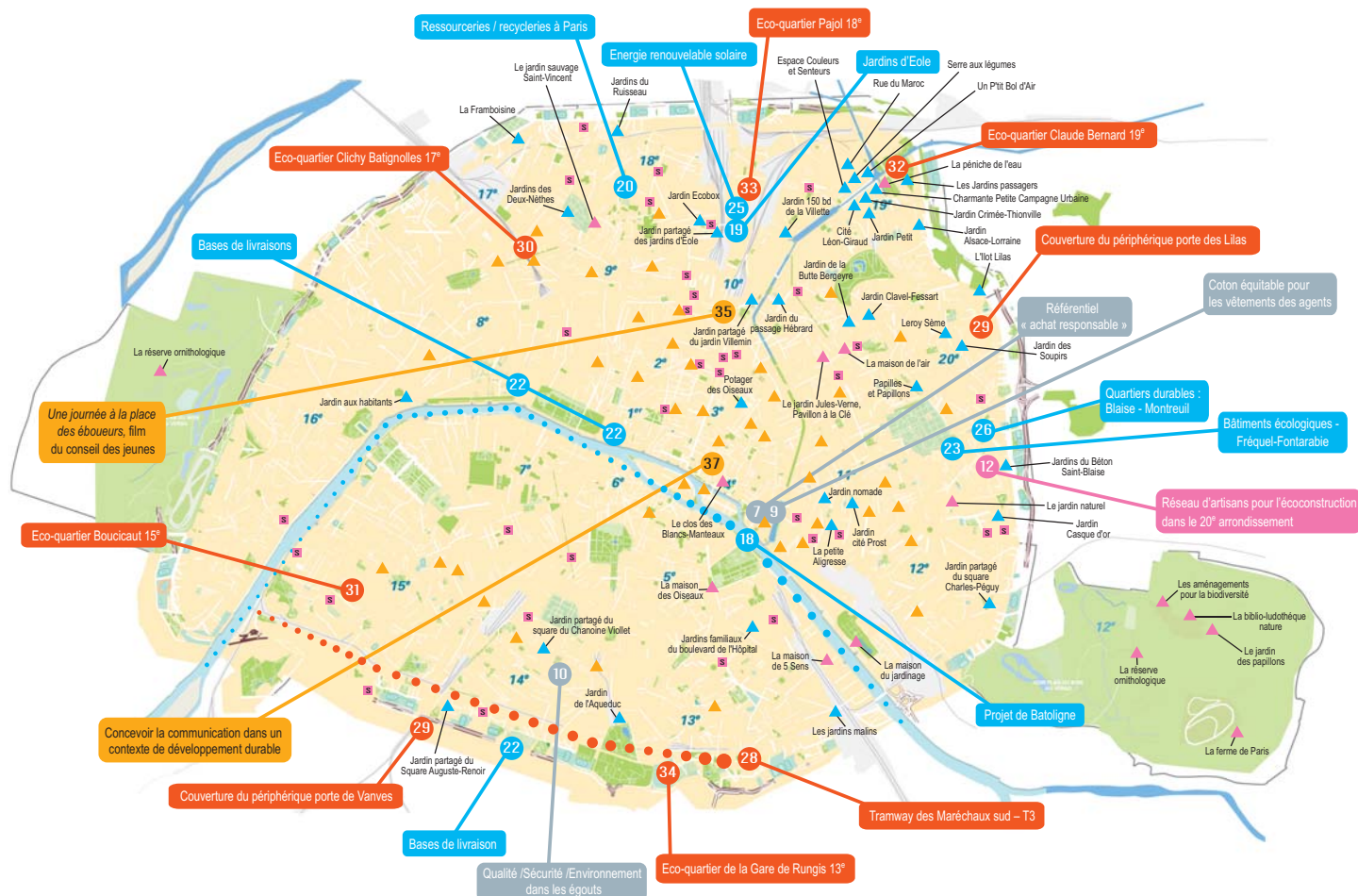
- 18 Projet de Batignolles
- 19 Jardins d'Eole
- 20 Ressourceries / recycleries à Paris
- 21 Jardins partagés
- 22 Bases de livraisons
- 23 Bâtiments écologiques - Fréquel-Fontarabie
- 24 Dépollution naturelle des sols
- 25 Energie renouvelable solaire
- 26 Quartiers durables : Blaise - Montreuil
- 27 Réhabilitation du jardin d'essais du Hamma (Alger)

Grands projets

- 28 Tramway des Maréchaux sud - T3
- 29 Couvertures du périphérique porte des Lilas et porte de Vanves
- 30 Eco-quartier Clichy Batignolles 15^e
- 31 Eco-quartier Boucicaud 15^e
- 32 Eco-quartier Claude Bernard 19^e
- 33 Eco-quartier Pajol 18^e
- 34 Eco-quartier de la Gare de Rungis 13^e

Actions de communication / formation

- 35 Une journée à la place des éboueurs, film du conseil des jeunes
- 36 Développement de l'auto-partage à Paris
- 37 Concevoir la communication dans un contexte de développement durable



Les projets labellisés
« Agenda 21 Paris S'Engage »
sur proposition du Collège des Experts

" RESUMES DES PROJETS "



AGENDA21
Paris s'engage

	<h2>ECONOMIES D'ENERGIE A USAGE DE CHAUFFAGE</h2> 
Directions	Direction du Patrimoine et de l'Architecture
Partenaires	L'Ademe et/ou la Région pour financement de l'introduction des énergies renouvelables. Les actions de rénovation sont éligibles aux certificats d'économies d'énergie (ou certificats blancs) et peuvent être valorisées dans le cadre de protocoles d'accord avec des acteurs obligés (EDF, Gaz de France, CPCU ...).

L'action en faveur des économies d'énergie de chauffage pour les bâtiments municipaux et départementaux se divise en trois parties distinctes :

- Amélioration de l'exploitation des chaufferies, grâce notamment à une maîtrise des températures réglementaires (19°C dans le cas général), une gestion par objectif avec les exploitants en régie et des clauses d'intéressement sur les marchés d'exploitation.
- Rénovation régulière des installations techniques les plus vétustes par du matériel moderne techniquement plus économe en énergie (ex chaudières à condensation). Introduction, lors des rénovations, d'énergies renouvelables lorsque cela est possible.
- Mise en évidence lors des études préliminaires des opérations étudiées par la DPA de la performance énergétique à atteindre, soit sur un équipement neuf, soit sur une réhabilitation de bâtiment existant à partir de l'analyse de la situation actuelle. Si dès sa création en 1981, le STEGC (Service Technique de l'Energie et du Génie Climatique) s'est vu assigner la mission d'économie d'énergie, à partir de 2002, les efforts en la matière ont été relancés par :
 - l'augmentation progressive du budget d'investissement, aujourd'hui de 6M€ ;
 - la négociation d'un contrat d'objectif avec les personnels ouvriers des ateliers d'exploitation signé en 2005;
 - -5% en 5 ans ;
 - la perspective de refondre les marchés d'exploitation pour mieux prendre en compte les objectifs d'économie des sites exploités par le privé (action en cours).
 - Par ailleurs, 8 projets solaires ont fait l'objet de la désignation de maître d'œuvre ; les études sont en cours.

Réduire les consommations d'énergie de chauffage, c'est à la fois : faire des économies d'énergie ; diminuer les émissions de gaz à effet de serre ; diminuer les dépenses de fluide. De plus, l'impact social et/ou culturel porte sur le maintien d'une température de chauffage réglementaire (19°C) dans les bâtiments administratifs, et donc sur l'aide à la mobilisation et à la prise de conscience de chacun pour modifier son comportement : vivre à 19°C c'est possible, pour tous.

 <h2 style="text-align: center;">PLAN DE LUTTE CONTRE LE BRUIT</h2> 	
Direction	Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Partenaires	Directions : DU, DVD, DPA, DASCO, DJS, DPE, DLH, DFPE. Extérieurs : Préfecture de Police (LCP), RATP, SNCF, RFF, ADP, services de l'état, MEDD, Conseil régional, professionnels de l'acoustique...



Le bruit fait partie des principales préoccupations environnementales des citoyens (détérioration du cadre de vie). La Ville a missionné l'Observatoire du bruit pour élaborer un certain nombre de propositions pour réduire le bruit sous toutes ses formes. Ce travail s'est largement appuyé sur la concertation avec les acteurs concernés et le public, à travers différents groupes de travail thématiques et réunions de concertation. Il a abouti à la rédaction du Plan de lutte contre le bruit.

Ce plan propose une cinquantaine d'actions permettant de diminuer de manière significative les nuisances sonores. Parmi les principales mesures, on peut citer la réduction du bruit routier à la source par la limitation de la vitesse, la promotion des transports en commun, les aménagements réduisant les nuisances sonores (revêtement de chaussée anti-bruit, isolation phonique...), la création de « quartiers verts » (ex : Alesia-Tombe-Issoire). Dans un autre ordre d'idée, un programme de rattrapage acoustique permet le traitement annuel de 20 écoles pour isoler les pièces bruyantes et réduire le niveau de tension des élèves.

Pour promouvoir ce plan, des campagnes de sensibilisation et d'information du public au bruit sont aussi mises en place : édition de fiches d'informations pratiques, campagnes ciblées sur les usagers de deux-roues à moteur bruyants... Enfin, la Ville agit sur le bruit émis par ses équipements et activités (insonorisation des réceptacles pour la collecte des déchets, matériels moins bruyants pour l'entretien des espaces verts...).

La prise en compte du bruit lors de l'aménagement de la cité permet la préservation de l'environnement sonore parisien par des actions préventives (limitation du trafic, matériels moins bruyants), des actions curatives (écrans antibruit, couvertures des voies, changements de fenêtres) permettent d'améliorer le cadre de vie des Parisiens. Ces secteurs bruyants sont souvent socialement difficiles. Les actions de réduction du bruit lié au trafic (baisse de la vitesse et transports en commun privilégiés) contribuent également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sur le plan économique, la prise en compte du bruit en amont de chaque opération d'aménagement et l'incitation à développer des actions préventives limitant le bruit à la source dispensent de réaliser des aménagements curatifs souvent coûteux et préservent d'une dépréciation immobilière.

 <h2 style="margin: 0;">PLAN CLIMAT DE PARIS</h2> 	
Direction	Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)
Partenaires	Toutes les Directions, les plus concernées étant DLH, DVD, DU, DPA, DLH, DDEE, DRH, DPE, DASES, ...

En 2005, la Ville de Paris a lancé l'élaboration de son plan de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) : le Plan Climat de Paris.

- Tout d'abord une évaluation des émissions de GES liées aux activités de la capitale a été menée à travers l'expérimentation Bilan Carbone™, outil développé par l'ADEME, dont les résultats ont alimenté les réflexions du Plan Climat.
- Une large phase d'information et de concertation a été enclenchée par une grande exposition sur le dérèglement climatique et l'implication de chacun, au parc de Bagatelle. Puis des soirées de conférences-débats ont eu lieu dans presque tous les arrondissements et à l'Hôtel de Ville.
- Des ateliers thématiques ont réuni plus d'une centaine de Parisiens et d'usagers de la Ville volontaires, des professionnels, des acteurs institutionnels et des représentants de l'administration. L'objectif étant de trouver de nouvelles idées pour prendre en charge ensemble la lutte contre le changement climatique.
- La synthèse de ces réflexions a constitué le « Livre Blanc » du Plan Climat de Paris.

Cette expression forte de la population a servi à l'administration de socle d'élaboration d'un programme d'actions concrètes, hiérarchisées et programmées dans le temps, voté à l'unanimité par le Conseil de Paris le 1^{er} octobre 2007.

Ce Plan est un engagement fort d'objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre issues, des activités de l'administration et du territoire parisien, de 75% en 2050 par rapport à 2004.

Afin d'être exemplaire, la Ville de Paris se doit d'être très performante sur ses compétences propres avec les objectifs intermédiaires suivants (échéance 2020 par rapport à 2004) :

- 30% de réduction de ses émissions,
- 30% de réduction des consommations énergétiques du parc municipal et de l'éclairage public,
- 30% de sa consommation énergétique provenant des énergies renouvelables.

Sur le territoire parisien :

- 25% de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- 25% de réduction énergétique des consommations du territoire,
- 25% de consommation énergétique du territoire provenant des énergies renouvelables.

La lutte contre le dérèglement climatique doit permettre de protéger les pays en voie de développement, qui, pour beaucoup, risquent d'être gravement touchés, avant les pays industrialisés. Ceci est également vrai au niveau local pour les populations les plus démunies. D'un point de vue économique, la lutte contre le réchauffement climatique générera d'importants gisements d'emplois. En ce qui concerne l'environnement, outre l'impact direct de la diminution de combustions fossiles sur la qualité de l'air, c'est bien au delà la préservation des écosystèmes entiers amenés sinon à disparaître.



APPROCHE ENVIRONNEMENTALE INTEGREE DE LA CONCEPTION, DE LA CONSTRUCTION ET DE LA GESTION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE



Direction	Direction des familles et de la petite enfance
Partenaires	Internes à la ville : DPA, DPE, DRH Externes : filière d'agriculture biologique, cabinets d'architectes, fournisseurs en alimentation

La sous-direction de la petite enfance tient systématiquement compte pour l'ensemble de ses actions de conception et de gestion des établissements de la petite enfance de préoccupations environnementales. Sont concernés tous les marchés de travaux, les marchés de fourniture, les préoccupations liées à la santé des agents. La démarche globale a mobilisé les agents des services centraux de la DFPE et des crèches, certaines directions partenaires, et impacté les fournisseurs de la direction.

Les indicateurs de moyens : tous les nouveaux marchés comprennent désormais des clauses liées à l'Agenda 21 (clause environnementale, ou clause sociale) ; tous les bureaux intègrent cette démarche à leurs projets de service ; les 360 établissements d'accueil sont mobilisés ; tous les nouveaux projets de restructuration ou de construction intègrent la démarche HQE®.

Les indicateurs de résultats :

- diminution d'1/3 des déchets : limitation des consommations à usage unique (action sur les comportements et les produits), réduction des emballages, réparation de certains matériels plutôt que remplacement -> 13,5 tonnes de déchets en 2006 contre 21,6 tonnes en 2004;
- le bâti : une crèche totalement certifiée HQE® en 2007. Toutes les places livrées depuis 2006 intègrent une partie des cibles HQE®. Tous les nouveaux programmes sont en cibles HQE®;
- diminution de 60% des transports concernant les livraisons diverses aux 360 crèches -> 80% des véhicules utilisés au GPL contre 0 auparavant;
- une filière « bio » s'est constituée sur des produits très largement consommés (110 tonnes par an de pommes de terre bio, 25 tonnes de carottes bio et 40 tonnes de pommes);
- « reclassement » de près de 30 agents dès 2007 dans le cadre d'un plan santé au travail conduit avec la DRH.

La prise en compte du développement durable dans la commande publique a permis d'avoir un impact en interne parce que les services centraux et les responsables des établissements d'accueil cherchent en permanence à limiter les impacts négatifs sur l'environnement et en externe parce que les fournisseurs doivent modifier en profondeur leur pratique pour répondre aux prescriptions techniques de la DFPE concernant des volumes considérables pour les 25 000 enfants accueillis quotidiennement dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.



STRATEGIE COOPERATIVE POUR LES TRAVAUX DU CENTRE D'ACTIONS SOCIALES DE LA VILLE DE PARIS



Direction	Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CAS-VP)
Partenaires	DU, DPA, DLH, DASES, DFPE et Région Ile-de-France

Les travaux réalisés par le CAS-VP concernent l'hébergement de trois types de publics : les personnes âgées, les « grands exclus » parisiens (constructions de Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) et des lieux d'accueil de jour pour les exclus.

Le Service des travaux s'est engagé depuis 2005 dans la construction éco-responsable avec :

- la gestion économique et responsable des consommations d'énergie;
- les choix d'énergies renouvelables;
- les choix des matériaux durables, avec prise en compte de leur entretien et maintenance à venir;
- les choix de méthodes de déconstruction responsable;
- la planification de l'aménagement de l'espace;
- la hiérarchisation des cibles HQE® en adéquation avec le projet;
- la démarche qualité de la gouvernance (dialogue, partenariat avec les associations, les autres collectivités publiques);
- l'intégration des clauses sociales dans les marchés;
- les clauses relatives à la protection de l'environnement dans les marchés;
- la diminution, la rationalisation et le renouvellement du parc automobile et des véhicules moins polluants;
- l'aménagement des établissements pour l'accueil des personnes handicapées.

L'intégration de l'environnement, dans le secteur du bâtiment, comme paramètre de la production se traduit d'abord par la volonté du maître d'ouvrage. Elle répond ensuite à un souci d'efficacité économique qui impose de coordonner le travail de nombreuses professions avec cohérence et rigueur. Elle vise enfin à n'exclure aucun acteur et plus encore à en faire bénéficier le plus grand nombre en développant une stratégie coopérative du concept de développement durable.

Le principe fondateur des échanges est celui de la coopération, ayant pour objectif de servir au mieux les intérêts environnementaux, économiques et sociaux de ses participants reliés en réseau.

Les objectifs du projet sont pris en compte sur le plan de l'environnement, y compris en termes de conception architecturale; sur le plan économique et sur le plan social : n'oublier personne ; accès pour tous (personnes handicapées) ; participation de tous ; cohésion sociale ; épanouissement humain et solidarité ; projet intergénérationnel.



LA CHARTE PARISIENNE RELATIVE A LA TELEPHONIE MOBILE






Direction	Direction des Espaces verts et de l'Environnement
Partenaires	Cabinet du Maire, Adjoints au Maire concernés, Mairies d'arrondissement, DF, DU, DVD, associations, opérateurs de téléphonie, Agence Nationale des Fréquences, Préfecture de Police, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ...

La première Charte relative à la téléphonie mobile, signée le 20 mars 2003, entre le Maire de Paris et les opérateurs visait à répondre aux préoccupations des Parisiens concernant le déploiement des antennes relais. Les objectifs de la Charte fixés dans le cadre d'une nouvelle gouvernance étaient de permettre un développement concerté de la téléphonie mobile nécessaire à l'essor économique de la capitale, de garantir une information transparente, de minimiser l'exposition aux champs électromagnétiques, et de respecter le paysage urbain. L'instruction de toute nouvelle installation est donc maintenant concertée avec la population locale qui peut consulter en Mairie les plans des implantations et s'exprimer lors de réunions publiques d'information. Une commission de concertation, regroupant l'ensemble des acteurs, a été instaurée pour se prononcer sur les cas litigieux d'implantation. L'environnement immédiat des riverains est préservé dans le cadre du principe de précaution par une limitation du niveau d'exposition aux champs électromagnétiques. La Ville de Paris a instauré un plafond de 2 Volts par mètre le plus faible en vigueur sur le territoire national où les limites sont fixées en fonction des fréquences (entre 41 et 61 V/m). La qualité de l'environnement visuel des Parisiens est également assurée par l'application du protocole d'intégration paysagère et environnementale des antennes.

Le 4 janvier 2006, une nouvelle Charte a été adoptée en conservant les acquis obtenus en 2003 et en prévoyant des avancées supplémentaires : amélioration de l'intégration paysagère des installations ; augmentation des contrôles des niveaux de champs électromagnétiques ; intégration de l'UMTS à la Charte. Le protocole d'intégration paysagère et environnementale est le document de référence pour traiter la totalité du parc. Cette démarche, compatible avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme et respectant le Cahier des Recommandations Environnementales de la Ville de Paris s'inscrit dans un processus de qualité à travers des mesures.

La Charte informe le public en toute transparence et permet de renseigner, par des mesures, les personnes sur leur niveau d'exposition. La population et des associations sont impliquées lors des réunions d'information et de concertation dans le choix des lieux d'implantations. L'aspect sanitaire est pris en compte par l'application du principe de précaution et par le contrôle renforcé des niveaux de champs.

Par une gestion concertée de l'implantation des antennes relais, la Mairie de Paris contribue à garantir l'essor économique de la capitale.

 <h2 style="text-align: center;">REFERENTIEL « ACHAT RESPONSABLE »</h2> <div style="text-align: center;">  <p style="font-size: small;">achat éthique, éco-gestes, administration exemplaire référentiel, stratégie et pratiques de la DALIAT 2ème édition janvier 2007</p>  </div>	
Direction	Direction des Achats, de la Logistique des Implantations Administratives et des Transports
Partenaires	TAM : transports automobiles municipaux- (véhicules moins polluants) DSTI : (politique d'impression et achat de consommables informatiques) DRH : (actions de formation des personnels)

Depuis 2003, la direction des achats de la logistique, des implantations administratives et des transports introduit systématiquement dans ses marchés des critères de développement durable (150 marchés).

Afin de permettre une diffusion de ces bonnes pratiques d'achat à l'ensemble de la Ville, elle a mis en ligne sur Intraparis, en 2005, un guide de bonnes pratiques et a rédigé, en 2006, une première version d'un référentiel permettant aux acheteurs de comprendre les enjeux de l'intégration du développement durable dans la commande publique et d'agir concrètement.



Démarche d'amélioration continue, ce référentiel est alimenté périodiquement. En 2007, paraît une troisième version. Un réseau relais a été constitué pour capitaliser l'expérience acquise et diffuser au sein des services les meilleures pratiques.

Pour exemple de réalisation concrète, le parc de véhicules des transports automobiles municipaux est à 62 % composé de véhicules moins polluants.

La démarche veille d'une manière systématique à ce que les achats prennent en compte au moins un des trois piliers du développement durable : sont privilégiés les achats de produits verts, recyclés ou recyclables ; est encouragé, chaque fois que possible, le recours aux entreprises d'insertion.

Cette démarche vise à prendre en compte le coût global des achats. Elle a souvent un impact croisé. Par exemple :

- le renouvellement éco-responsable du parc de véhicules a permis à la fois de réduire l'impact environnemental et les coûts d'acquisition et dépenses de gestion;
- l'optimisation du parc bureautique permet à la fois de bénéficier de matériels performants, à un coût global avantageux, et de recycler des consommables usagés en faisant appel à des partenaires dont les personnels ont un statut protégé, (entreprises d'insertion ou ateliers protégés).

 <h2 style="text-align: center;">AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS DURABLES A PARIS</h2> <div style="text-align: center;"> <p>Recommandations environnementales pour les acteurs de la construction et de l'aménagement</p>  </div>	
Direction	Direction de l'Urbanisme (DU)
Service pilote	Sous-direction de l'aménagement (DU – SDA) Service de l'écologie urbaine (DEVE - SEU) Service du logement et de son financement (DLH) Service de l'innovation et des projets techniques (DPA - SIPT)
Partenaires	Toutes les directions et SEM parisiennes concernées par l'aménagement et/ou la construction

Dans la lignée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), approuvés en juin 2006 par le Conseil de Paris, la Ville de Paris se veut exemplaire pour les bâtiments qu'elle construit et pour ceux sur lesquels elle influe au moyen des contrats passés avec les bailleurs sociaux, les aménageurs ou les promoteurs.

Ainsi, chacune des directions pilotes (DEVE, DLH, DPA, DU), concernée par l'aménagement, la construction, ou l'environnement a réalisé un document relatif à ses pratiques professionnelles synthétisant les objectifs qu'elle se fixe.

Dans un souci de cohérence, des « passerelles » sont en cours d'élaboration entre ces différents documents afin que les acteurs de l'aménagement urbain et/ou de la construction, privés et publics, de grandes ou petites structures, puissent prendre connaissance de l'ensemble des objectifs fixés par la Municipalité en terme de cadre de vie, d'environnement, de social ou d'économie.

A ce jour, quatre référentiels coexistent à la Ville :

- Cahier de recommandations environnementales (CRE), fiches pratiques et questionnaire associés (DEVE)
- Cahier des charges environnemental pour le logement social (DLH)
- Certifications HQE® (DPA)
- Référentiel « Un aménagement durable pour Paris » (DU).

Le projet a pour objet de les confronter, afin de produire un socle ou référentiel commun partagé prenant en compte tous les champs du développement durable. Ainsi, toutes les opérations d'aménagement répondront aux besoins des usagers : santé publique, création de logements, de locaux d'activités et de commerces, d'équipements de proximité, d'espaces publics et d'espaces verts. Les consommations des ressources non renouvelables seront limitées. La mixité sociale et intergénérationnelle sera encouragée. La mono économie à l'échelle du quartier sera contingentée et le bon confort de vie recherché. De plus, le patrimoine culturel et historique sera protégé (exemple : valorisation du site de la Petite Ceinture).

 <h2 style="text-align: center;">COTON EQUITABLE POUR LES VETEMENTS DES AGENTS</h2>	
	
Direction	DALIAT- Direction des achats, de la logistique, des implantations administratives et des transports
Service pilote	Bureau de l'Habillement -Direction de la protection de l'environnement (DPE)

Actuellement, les vêtements professionnels des agents des filières techniques habillés par la Ville de Paris sont pour moitié labellisés OEKO-TEX (notamment les agents des espaces verts, de la propreté, de la voirie, des crèches, de la jeunesse et des sports). Ce label garantit aux agents le plus haut niveau de sécurité en matière d'innocuité des traitements chimiques subis par la fibre textile, ainsi que leur impact le plus faible en matière d'environnement.

La Mairie de Paris souhaite aller plus loin en dotant dès 2009 les éboueurs et les conducteurs de benne de la Ville (7000 agents environ) de vêtements de dessus haut et bas (blouson, pantalon et cottes) labellisés COTON EQUITABLE.

La labellisation « équitable » des vêtements est possible à partir de l'emploi d'une proportion de 50% au moins de coton d'origine équitable dans la confection du tissu, et également lorsque l'ensemble de la filière est labellisée « équitable », c'est à dire la filature, le tissage, la teinture et la confection.

Le label visé est le label Max Havelaar. Créée en 1988 aux Pays-Bas, la fondation MAX HAVELAAR gère un label de commerce équitable apposé sur des produits issus de filières certifiées. Elle est le membre pour la France de *Fairtrade Labelling Organizations (FLO)*, la fédération internationale des labels de commerce équitable, qui regroupe 14 initiatives de labellisation en Europe. FLO a créé en 2004 une société indépendante, FLO-Cert, afin de renforcer la garantie aux consommateurs. La certification comprend la contractualisation avec chaque acteur de la filière, une inspection annuelle de chaque organisation de producteurs, une déclaration trimestrielle par chaque entreprise, et des audits externes.

Ce projet concerne les 3 piliers du développement durable : l'économie des producteurs africains au travers de leurs revenus et de la capacité à maintenir les populations et à assurer leur développement humain. Il s'agit de contribuer à défendre les revenus de 20 millions de personnes concernées par la culture du coton dans ces zones.

En matière environnementale, il contribuera à valoriser un coton de qualité, dans des modes de production qui suppriment progressivement l'utilisation de sacs en polypropylène, et limitent l'usage de pesticides et d'engrais minéraux.

Il illustre enfin l'engagement social de la collectivité envers les producteurs de coton africains de l'Afrique de l'Ouest et du centre (Mali, Sénégal, Cameroun et Burkina Faso), en les aidant à mener des projets de développement local.

Cette démarche offre l'avantage de contribuer à des actions concrètes de solidarité, de gagner en visibilité sur les filières d'approvisionnement, tout en valorisant une démarche de développement durable.

 <h2 style="text-align: center;">QUALITE, SECURITE, ENVIRONNEMENT DANS LES EGOUTS</h2> 	
Direction	Direction de la Propreté et de l'Eau
Partenaires	AESN, SIAAP, SNS

La section de l'assainissement assure la collecte et l'acheminement aux stations d'épuration de 900 000 m³ d'eaux usées produites par les Parisiens chaque jour. Elle assure également la protection de la ville contre les inondations en cas d'orage, en collectant les eaux pluviales. Par ailleurs, le réseau d'assainissement constitue un ensemble unique au monde de galeries techniques accueillant de multiples réseaux (le réseau de distribution d'eau potable, de climatisation ou des câbles de télécommunication ...) et permet d'éviter la réalisation de tranchées, diminue les nuisances aux riverains et réduit les coûts d'intervention.

600 agents municipaux participent à la gestion de ce service et un millier d'agents d'entreprises extérieures interviennent quotidiennement dans les ouvrages pour la maintenance de tous ces réseaux.

La mise en place d'un système de management intégré, visant à satisfaire par la qualité du service fourni tout à la fois les bénéficiaires, l'environnement et la santé et la sécurité du personnel permet l'amélioration continue du service public de l'assainissement.

Les performances du service contribuent à l'ensemble de la collectivité : les impacts sur le milieu naturel sont progressivement réduits, les conditions de travail s'améliorent, le réseau d'égout va permettre de relier l'ensemble des immeubles parisiens en très haut débit Internet dans un délai court, ... tout en maîtrisant la redevance d'assainissement.

Le service est triplement certifié: à la certification ISO 14001 en 2002 ont été ajoutées les certifications ISO9001 et OHSAS18001 en juillet 2007. Ce projet exemplaire est susceptible d'être reproduit dans d'autres services de la Ville de Paris.

Le service, conscient des enjeux environnementaux par son objectif même, a parallèlement initié une démarche d'exemplarité en matière environnementale en cherchant à réduire systématiquement ses consommations et ses déchets. Ainsi la consommation d'eau non-potable, utilisée pour le curage des égouts, a été réduite de 200 000 m³ par an dans les années 90, à moins de 20 000 m³ aujourd'hui. Une déchetterie a été mise en place pour trier la majorité des déchets du service et les boues de curage font l'objet d'un suivi rigoureux, et plus de 90% sont valorisées.

L'anticipation de situations de crises est également peu à peu systématisée. Un plan de gestion d'une crue exceptionnelle du fleuve a été établi pour permettre de continuer à évacuer les eaux usées, et prévenir tout risque d'intrusion de la Seine dans Paris via le réseau d'assainissement.

Éminemment environnementale, cette action est également sociale à la fois par les interfaces assurées avec le public -le service étant égal pour tous- et par l'attention portée aux questions sociales et à la sécurité concernant les personnels. L'effort financier de la Ville porte sur le non-impact de ces améliorations sur les factures réglées par les usagers du service, la redevance d'assainissement étant à un niveau inférieur en 2007 par rapport à 1998.



APPEL A PROJETS SOLIDARITE INTERNATIONALE EAU – ASSAINISSEMENT



Directions	Propreté et Eau (DPE)
Partenaires	Délégation Générale aux Relations Internationales Associations porteuses des projets de coopération (ONG, associations de ressortissants)

La loi n°2005-95 du 9 février 2005, dite "loi Oudin", autorise les communes et les agences de l'eau à mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1% des ressources affectées au budget de ces services. Cette législation a été adoptée dans le but de mieux impliquer les collectivités locales dans l'aide au développement en matière d'eau et d'assainissement, où les besoins sont énormes, notamment pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.), dont un des buts est de réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population qui n'a pas un accès durable à l'eau et à l'assainissement. Cette dernière est généralement estimée à 1,1 milliard de personnes pour l'eau, et 2,6 milliards de personnes pour l'assainissement.

Paris a profité de cette opportunité en créant un dispositif de solidarité eau-assainissement doté d'un budget d'1 M€ par an, ce qui représente environ la moitié du "1%" qui serait mobilisable.

Outre un volet de coopération décentralisée (qui va se traduire par une première action avec la ville de Phnom-Penh) et un budget réservé pour d'éventuelles aides d'urgence, ce dispositif se traduit par le lancement d'un appel à projets – annuel pour l'instant – ayant vocation à subventionner des projets d'accès à l'eau et/ou l'assainissement portés par des associations (ONG, associations de ressortissants) de droit français. Les projets financés doivent prévoir la construction d'infrastructures et la mise en place pérenne d'un service local de l'eau et de l'assainissement adapté au contexte, et respectueux de l'environnement.

L'appel à projets 2006 a permis de sélectionner 14 projets qui, pour une subvention de 1,4 M€ sur trois années, toucheront plus de 120 000 personnes dans 11 pays. Un appel à projets est actuellement en cours pour 2007.

Le problème de l'accès à l'eau et à l'assainissement est par excellence un enjeu de développement durable. En effet, il concerne un besoin vital aux implications multiples: état sanitaire des populations, développement économique (les corvées d'eau empêchent les enfants de recevoir une éducation, et les femmes de s'adonner à des tâches lucratives, etc...), organisation sociale (part de leur budget consacrée à l'eau), vie démocratique (le point d'eau, occasion de l'apprentissage d'une gestion villageoise, par exemple). De plus, la maîtrise du cycle de l'eau est essentielle à la préservation de l'environnement.

L'idée majeure de cet appel à projets est celle de la solidarité entre la population parisienne et les populations dépourvues d'eau et d'assainissement. Il est ainsi proposé une action impliquant les Parisiens de plusieurs façons: financièrement, mais aussi en les sensibilisant à l'utilisation individuelle de l'eau, à sa préservation et à sa gestion, ici et dans le monde, à l'engagement associatif, au co-développement...

 RESEAU D'ARTISANS POUR L'ECOCONSTRUCTION (20^{ème} ARDT)	
	
Direction	Délégation Économique à la Politique de la Ville et à l'Intégration (DPVI)
Partenaires	ARENE Ile de France, Espace Commerce-Artisanat du 20 ^{ème} , Maison du Développement Economie et de l'Emploi du 20 ^{ème} , Mairie du 20 ^{ème} arrondissement, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Fédération Française du Bâtiment (FFB).

Cette démarche vise à assurer le maintien et le développement de la filière du bâtiment autour de la construction/rénovation durable sur le XX^e arrondissement et plus particulièrement sur les quartiers en politique de la Ville Saint-Blaise, Porte de Montreuil, Python-Duvernois, Fougères et Belleville Amandiers. Ces quartiers, traditionnellement riches en commerces et artisans, notamment du bâtiment, ont connu une dévitalisation économique continue depuis plusieurs années. Aujourd'hui, le tissu d'entreprises du bâtiment reste important, mais il tend à disparaître.

La démarche Haute Qualité Environnementale se généralise dans l'ensemble des marchés publics. Sa diffusion de plus en plus large vers des maîtres d'ouvrage privés, voire des particuliers, va entraîner une mobilisation croissante de l'ensemble des entreprises de construction, y compris les plus petites. Pouvoir répondre de façon collective à ces nouveaux marchés potentiels, c'est également garantir pour les artisans la pérennité de leur activité.

L'objectif poursuivi de créer à moyen terme un réseau formel d'entreprises suppose une mobilisation préalable des entreprises et de l'ensemble des acteurs qui peuvent contribuer au développement des pratiques environnementales dans les domaines de la construction et de la rénovation. Le programme prévisionnel d'actions pour l'année 2007 concerne aussi bien les dirigeants d'entreprises artisanales existantes, les salariés et les demandeurs d'emploi que les repreneurs, créateurs d'entreprises.

Ce programme est décliné en 4 axes d'intervention : 1 - Informer sensibiliser ; 2 - Qualifier / Former ; 3 - Développer les marchés publics et privés autour de la construction durable ; 4 - Créer des services environnementaux mutualisés (collecte des déchets, déchetterie...).

Ce projet répond ainsi à plusieurs enjeux de l'Agenda 21 :

- lutter contre le changement climatique et préserver les ressources naturelles grâce à une meilleure qualité du bâti et une meilleure performance énergétique des bâtiments ;
- garantir la mixité sur un territoire entre population et activité économique par la création d'emploi pour la population locale et l'ancrage de l'activité des entreprises sur le territoire ;
- faire connaître et développer les pratiques de construction/réhabilitation durable auprès d'un large public, notamment les particuliers commanditaires de travaux pour leurs logements.

En effet, la mobilisation des ressources économiques en présence sur ces quartiers est un élément constitutif des projets de développement de ces territoires, tant d'un point de vue social (mixité sociale, diversité des fonctions urbaines, emploi, création de nouveaux espaces de proximité), économique (maintien et développement d'une filière économique) qu'environnementale (projet d'aménagement et de réhabilitation urbaine durable).

 <h2 style="text-align: center;">ACTIVITES D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE</h2> 	
Direction	Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) / Service de l'Ecologie Urbaine
Partenaires	DASCO, Éducation Nationale, associations, autres directions de la Ville

Le Service de l'Écologie Urbaine a vocation à rendre la ville exemplaire en matière de développement durable. Un programme d'actions éducatives, diversifiées et complémentaires, relatives à l'écologie urbaine a été mis en place de façon à stimuler des évolutions de comportement.

Le grand public comme les écoliers, les collégiens et les lycéens de Paris sont accueillis pour des activités pédagogiques, des visites et des conférences qui abordent les grandes questions du développement durable. Dans les jardins, les bois, au bord de l'eau, dans tous les quartiers de Paris, le contact direct avec l'environnement urbain permet de poser un regard éclairé et critique sur celui-ci et de présenter les sujets actuels relatifs à l'écologie urbaine tels que l'aménagement du territoire, la politique de la ville, la biodiversité ou l'agriculture, tant sur le terrain qu'en conférences.

Ces activités sont, en particulier en ce qui concerne les accompagnements de projets, élaborées en concertation avec les publics touchés.

Les équipements dédiés, pour l'essentiel des bâtiments anciens réhabilités, et des espaces verts spécifiques, sont pour la plupart d'accès libre (Jardin Naturel et Jardin Sauvage, Péniche de l'Eau, Maison de l'Air, Clos des Blancs-Manteaux, Ferme de Paris, Maison du Jardinage, Maison des 5 Sens, Maison des Oiseaux, Maison Paris Nature, bus Nature). Les éco-éducateurs spécialisés en médiation scientifique proposent un accès simple aux données, par l'observation, l'expérience ou le jeu. Les classes «écologie en ville» permettent sur un plus long terme d'approfondir une thématique liée au développement durable.

- Le programme des visites destinées au grand public inclut des bâtiments construits selon les normes HQE et présente des projets de quartiers durables. Les conférences traitent de sujets d'actualité comme l'Agenda 21, l'alimentation responsable, les déchets et leur recyclage. Des conférences intitulées « Rencontres de l'écologie urbaine » sont également organisées. Les 2 premiers thèmes ont été « Quels quartiers durables à Paris » puis « Matériaux durables ».
- Le SEU coordonne par ailleurs le réseau parisien des espaces info-énergie (EIE) qui délivre gratuitement des informations sur les économies d'énergie et les ENR.
- Le programme Main verte d'accompagnement de création de jardins partagés permet quant à lui de promouvoir le jardinage biologique tout en encourageant le lien social.

Si les aspects environnementaux sont dans les activités proposées particulièrement pris en compte (eau, air, espaces verts...), les aspects économiques et sociaux sont abordés lors des visites de quartiers et des conférences à travers des exemples concrets du potentiel de création d'emplois et de réduction des inégalités du développement durable. Les actions éducatives proposées sont gratuites pour les scolaires, et la politique tarifaire se veut abordable pour la majorité des Parisiens. Des actions spécifiques pour le public en situation de handicap sont également organisées.

 <h2 style="text-align: center;">COLLECTE ET DISTRIBUTION DE SERINGUES</h2> 	
Direction	DASES
Partenaires	Mairies d'arrondissement, pharmaciens, médecins de ville, centres d'accueil pour usagers de drogues, DVP, SMASH, DASS75, DRASSIF

L'association SAFE met en œuvre et participe à des actions de santé publique par la réduction de risques et, notamment, les risques de contamination par le VIH et les hépatites. SAFE assure la gestion et la coordination du dispositif parisien d'automates d'échange et de distribution de seringues sous le contrôle de l'État, du Département de Paris et de la région Ile-de-France. Cette action favorise l'accès au matériel stérile pour les usagers de drogues par voie intraveineuse. Le programme parisien s'appuie sur un dispositif de 32 sites, répartis sur 15 arrondissements (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}), équipés de distributeurs de trousse de prévention, 19 étant couplés à des échangeurs de seringues usagées. Les structures spécialisées et 500 pharmaciens partenaires distribuent aux usagers des jetons d'accès aux automates. Ces bornes permettent soit d'échanger des seringues contre du matériel d'injection stérile, soit sont de simples poubelles sécurisées pour la collecte des seringues.

Le pari de SAFE est de considérer l'usager de drogues comme un citoyen responsable, qui va intégrer la nécessité de se protéger et de préserver l'environnement. Le dispositif d'automate est conçu pour inciter les usagers à rapporter les seringues : en échange de matériel usagé, du matériel propre est délivré. Le programme sensibilise et responsabilise les usagers en les informant sur les risques qu'ils font courir à la population en ne détruisant pas et en ne rapportant pas leur matériel.

Entre 2002 et 2006, le nombre de collecteurs de seringues est passé de 9 à 19 machines ; le nombre de seringues collectées a triplé, passant de 80 000 seringues à plus de 240 000 seringues usagées récupérées par an.

La distribution de kits d'injection stérile a permis de limiter la contamination par le VIH par voie intra-veineuse ou sexuelle. Les usagers injecteurs de drogue ne représentent plus que 2% des nouvelles contaminations. La récupération du matériel souillé des toxicomanes reste essentielle car la prévalence des VHB et VHC demeure élevée chez les usagers de drogues injecteurs. En cas de piqûre accidentelle le coût financier et humain du traitement est très important.

La récupération représente un gage de sécurité et de réassurance pour la population. La présence de seringues sur la voie publique constitue un facteur très anxiogène car elles sont identifiées comme « déchets toxiques ».

Entre 2002 et 2006, l'évolution de la collecte de seringues par automate permet d'assurer que les usagers de drogues par voie intraveineuse ont intégré les messages de prévention de l'environnement. En 2002 le taux de collecte était de 42% (192 710 seringues distribuées pour 80 000 récupérées) en 2006 il est de 86% (284 754 seringues distribuées pour 243 900 récupérées).

En 2007, les 500 pharmaciens partenaires du programme d'échange de seringues de SAFE, s'impliquent dans la diffusion de supports d'information et de jetons d'accès aux automates. Il s'agit pour ces officines d'un engagement en santé publique et aussi un moyen d'améliorer les relations avec les usagers de drogues parfois agressifs et sans ressources.

 <p style="text-align: center;">LA POLITIQUE PARISIENNE DE COOP2RATION DECENTRALISEE AVEC LES VILLES DU SUD</p> 	
Direction	Secrétariat Général - DGRI
Partenaires	Représentants et services de la ville partenaires ; Experts de différentes directions et institutions parisiennes spécialisées (APUR notamment) Ministère des Affaires Étrangères – Agence Française de Développement Parfois une ville tierce

Les principales coopérations décentralisées engagées avec des collectivités du sud ces dernières années par la Ville de Paris sont, pour la zone méditerranéenne, les coopérations menées avec Le Caire, Tunis, Rabat, Amman, Beyrouth et Alger, pour l'Asie, avec Vientiane, Pékin, et Phnom Penh, pour l'Amérique, avec Rio, pour l'Afrique francophone, avec Antananarivo. D'autres sont en préparation.

Pour chacune des coopérations susmentionnées, Paris apporte un appui technique et humain dans le domaine de la gestion des services publics locaux (propreté, eau et assainissement, transports, culture...) et/ou du développement urbain.

Les projets sont parfois cofinancés par l'État (Le Caire, Phnom Penh, Antananarivo, Amman, Alger), parfois aussi montés avec d'autres collectivités locales, françaises ou étrangères (Marseille pour Alger, Bruxelles pour Vientiane, Rome pour Pékin) et l'Union européenne (dans le cadre du programme Asian Urbs, notamment).

Projets bilatéraux : Paris - Phnom Penh, Paris – Rio, Paris – Alger.

Projets menés en partenariat avec une collectivité tierce : Paris – Rome – Pékin, Paris – Vientiane – Bruxelles.

Projets menés en urgence, à la suite de catastrophes naturelles : Paris – Arequipa (Pérou), Paris – Bam (Iran).

Les coopérations décentralisées avec les villes du sud ont un impact global en matière :

- d'épanouissement humain et de lutte contre la pauvreté en milieu urbain (réponse aux Objectifs du Millénaire);
- de planification et d'aménagement de l'espace (ex de Phnom Penh, où une meilleure gestion des ressources en eau par la collectivité et son opérateur permet l'intégration par le réseau de zones informelles d'urbanisation, dont l'habitat se trouve aussi sécurisé);
- de démocratie et de droit social : dans tous les projets, les autorités locales élues sont sollicitées ; les habitants sont informés, et leur avis est recueilli. Paris apporte enfin un appui institutionnel, et œuvre au renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale;
- d'environnement, d'éducation et de loisirs, suivant la thématique de coopération retenue.



ACCES DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS AUX FINANCEMENTS DE LA VILLE DE PARIS



Direction	Secrétariat Général - DGRI
Partenaires	Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration Conseil de la Citoyenneté des Parisiens Non Communautaires

La Ville de Paris entend valoriser la diversité culturelle qui caractérise sa population et promouvoir, sur cette base, les multiples formes d'engagement associatif en faveur du développement des pays défavorisés. Elle a pour cela fait évoluer ses procédures de telle sorte que les associations de migrants, nombreuses sur Paris, puissent bénéficier des financements publics dédiés aux projets de solidarité internationale (budget DGRI).

L'analyse des dossiers se fonde désormais exclusivement sur la qualité des projets proposés et sur la performance des partenariats proposés pour leur bonne mise en œuvre, moins sur la notoriété des demandeurs ou sur leur maîtrise des procédures administratives.

Certaines associations de migrants bénéficient de subventions dans le cadre des principaux dispositifs de solidarité internationale (lutte contre le sida, eau et assainissement). Pour celles qui ne disposent pas du même niveau d'expertise, un concours spécial est ouvert : le Label Paris Co-développement Sud. Doté d'une enveloppe de 100 000 € en 2007, ce concours prévoit l'octroi de bourses à des projets qui sont montés puis mis en œuvre avec la collaboration d'opérateurs reconnus de la coopération internationale et de services sociaux.

Le co-développement est une pratique collective innovante de solidarité internationale, fondée sur un accompagnement approché des associations. Il a vocation à promouvoir la citoyenneté des Parisiens de nationalité étrangère, ainsi que la démocratie de proximité, par les échanges que les projets permettent d'instaurer entre Parisiens de diverses origines.

En termes de développement durable, il permet :

- de rompre l'isolement culturel et identitaire que connaissent certaines associations et par là même, de corriger l'inégalité qui en découle dans l'accès aux financements publics;
- de renforcer les partenariats entre associations de migrants, ONG, professionnels de la coopération et services sociaux et de promouvoir ainsi leur reconnaissance;
- de créer plus de synergies, la solidarité des Parisiens peut générer plus d'effets sur le développement des pays défavorisés et contribuer davantage à la réalisation des OMD;
- de ne sélectionner que des projets qui apportent un appui aux acteurs locaux des pays du Sud, en particulier les pouvoirs publics;
- de participer à l'intégration des populations étrangères en France, d'impliquer plus fortement ses administrés dans la conduite de son action internationale;

de promouvoir des valeurs humanistes, utiles pour le développement à long terme de la société : respects des diversités et aide réciproque entre pays d'accueil et d'émigration.



DE L'EAU POTABLE POUR TOUS A PHNOM PENH



Direction	Secrétariat Général - DGRI
Partenaires	Phnom Penh : Municipalité et Régie des Eaux Etablissement Public

Programme social d'accès à l'eau potable par un soutien à la connexion au réseau de distribution en direction des ménages les plus défavorisés :

- établi sur la base d'une enquête socio-économique poussée, qui a déjà permis à 3 523 ménages l'accès à l'eau potable depuis 2005, et qui vise à doubler ce chiffre d'ici 2009.
- inscrit dans le cadre de la coopération Paris - Phnom Penh, coopération ininterrompue depuis 15 ans, et menée dans divers domaines (urbanisme, aménagement urbain, déplacement, assainissement,...).

L'objectif pour la période 2007-2009 est de relier au réseau 3 095 ménages, soit 16 500 personnes environ, habitant dans des quartiers périphériques déjà identifiés de la capitale cambodgienne. Cela représente 35 % des besoins de la ville de Phnom Penh en terme de connexions sociales pour la période concernée. L'objectif est aussi de mettre en place une procédure de suivi (permettant chaque année au comité d'engagement, de mesurer l'impact du projet sur les conditions de vie des ménages bénéficiaires, et de décider le renouvellement de son appui pour l'année suivante) et de contribuer à une réflexion globale sur l'impact de l'urbanisation des périphéries de Phnom Penh sur l'extension du réseau d'eau et les capacités de production de la Régie des Eaux par des missions d'experts.

Montant : 150 000 euros

Rythme du programme : 1 000 ménages/an pour 50 000 €/an pour la Ville de Paris.

Ce type de programme d'accès à l'eau potable a un impact global en matière :

- d'épanouissement humain, d'environnement et de lutte contre la pauvreté en milieu urbain ;
- d'éducation et de loisir;
- de planification et d'aménagement de l'espace.

Il a aussi un impact spécifique en matière :

- de démocratie : implication des autorités locales, information et concertation avec les habitants... ;
- de droit social : la tarification appliquée intègre la notion sociale de "droit à l'eau" ;
- d'aménagement de l'espace grâce à la mise en place d'un service public de l'eau déconcentré : création de 3 châteaux d'eau en périphérie et ouverture de 6 bureaux de recouvrement des factures.



PROJET DE BATOLIGNE



Directions	Direction de la Voirie et de Déplacements (DVD), Délégation générale à la Coopération Territoriale (DGCT)
Partenaires	Ville de Paris, Région, STIF, PAP, SNS, VNF, RATP, AMIF, communes riveraines de la Seine ou de la Marne

Dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain de la Région Ile de France et de la politique de déplacements de Paris, le Conseil Régional d'Ile de France, la Ville de Paris, l'Association des Maires d'Ile de France ainsi que les communes de Vitry-Sur-Seine, Ivry-Sur-Seine, Saint-Maurice, Maisons-Alfort, Charenton-Le-Pont, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Saint-Cloud et Suresnes souhaitent depuis 2002, développer le transport de passagers par voie fluviale sur la Seine. Ils envisagent une ligne régulière de transport de passagers sur la Seine sur le bief de Paris, soit entre les écluses de Suresnes à l'ouest et les écluses du Port à L'Anglais (Vitry-sur-Seine) et de Saint Maurice sur la Marne, à l'est, en passant par le centre de Paris.

Il existe à l'heure actuelle une ligne fluviale appelée « Batobus », utilisée presque exclusivement par des touristes. Ce service pourrait s'étoffer et devenir à terme une ligne structurante, provisoirement appelée « Batoligne ». Avec un nombre d'escales qui pourrait passer de 8 à 36, cette ligne de 25 kms aurait non seulement pour but de transporter des touristes, mais aussi des personnes dans leurs déplacements domicile-travail et, pour une grande partie, dans leurs déplacements pour les loisirs ou les achats. L'objectif est d'attirer des usagers prêts à consacrer quelques minutes de plus qu'en transports en commun traditionnels pour une qualité de voyage incomparable.

Il s'agit d'un projet assez ancien, régulièrement remis au goût du jour, mais la volonté d'aboutir est cette fois forte. Le projet entrera dans une phase expérimentale en 2008-2009.

Ce projet répond aux trois piliers du développement durable avec des :

- Impacts environnementaux : mode de transport alternatif, mise en valeur du fleuve et de ses berges.
- Impacts sociaux : tarification accessible à tous (carte orange), amélioration des déplacements, accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Impacts économiques : développement du tourisme, retombées économiques et impacts en termes de développement urbain pour les sites possédant une escale sur leur territoire, plus forte cohérence d'aménagement et d'offre de transport à l'échelle d'un large territoire dépassant Paris.



JARDINS D'EOLE (18ème)



Direction	Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE)
Partenaires	Concepteurs/Elus/Association des jardins d'Eole/Entreprises/ Direction du Logement et de l'Habitat

Création d'un vaste parc parisien de 4,2 hectares situé entre la rue d'Aubervilliers et le faisceau des voies ferrées EST, dans un secteur défavorisé. Très attendu et issu d'une longue concertation, cet aménagement propose une large gamme de paysages et d'équipements dont une grande esplanade ouverte au public en permanence qui sert de lien entre le parc et le quartier, des espaces offrant des lieux de rencontre, un canal planté de végétaux aquatiques permettant le développement d'un biotope remarquable, une grande prairie accessible au public, des possibilités d'activités ludiques et d'agrément, des espaces destinés aux jeux de balles et aux tout-petits, un jardin partagé... Le parc a été conçu et est géré de manière écologique.

La conception et la réalisation de l'équipement ont été conduites avec le souci de protéger l'environnement. Cette création permet la mise à disposition de 4,2 ha d'espaces verts dans un secteur relativement déficitaire et augmente la part du végétal dans la ville.

Le jardin est constitué de milieux écologiques très diversifiés (jardins de graviers, canal planté, grande prairie et pelouse fleurie, arbres en bosquet et massifs arbustifs, jardin de meulière, jardin de graminées) ce qui favorise la biodiversité. Une gestion écologique est mise en place (fauche de la prairie, gestion différenciée, collecte sélective...). La gestion de l'eau est maîtrisée (circuit fermé pour le canal et eaux de ruissellement infiltrées dans le sol et les zones plantées limitant les rejets à l'égout). Tous les bâtiments présents ont été construits selon une démarche HQE®.

L'organisation de l'espace permet aux habitants d'avoir des activités variées : aires de jeux pour tout-petits et adolescents, lieux de promenade et de rencontre (l'esplanade), lieux de repos, d'expositions et d'animations en liaison avec les activités futures du 104 rue d'Aubervilliers. Les équipements sont conçus pour faciliter l'accessibilité, en particulier pour les personnes handicapées et à mobilité réduite. La présence de jardins associatifs renforce le caractère convivial du lieu.

En terme participatif, la présence d'un sociologue dans l'équipe de concepteurs et l'association à la démarche de l'équipe d'entretien et de surveillance ont favorisé la bonne intégration des attentes des riverains. Elles ont contribué à une meilleure appropriation du site.



RESSOURCERIES/RECYCLERIES A PARIS



Direction	Direction de la propreté et de l'eau (DPE)
Partenaires	<p><u>Porteurs du projet</u> : acteurs locaux (Ressourcerie du 18^{ème}: association Interloque ; Ressourcerie du 20^{ème} : la régie de quartier Saint-Blaise).</p> <p><u>Partenaires Ville</u> : DPE (volet gestion des déchets), DDEE (volet insertion), DPVI (politique de la ville), DASCO (direction des affaires scolaires)</p> <p><u>Partenaires institutionnels</u> : Région Île-de-France, ADEME</p> <p><u>Acteurs du réemploi</u> : le réseau des ressourceries et des recycleries, Emmaüs, ENVIE.</p>

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, la Ville vient d'élaborer un plan de prévention des déchets. Outre des objectifs de réduction des déchets, y figure le renforcement de la culture et de l'économie du réemploi à Paris. En prolongeant la durée de vie des biens d'équipement, le réemploi constitue un véritable moyen d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et également un levier pour l'emploi et la réinsertion.

Les ressourceries sont des acteurs du réemploi : elles collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais qui n'ont plus d'usage, les remettent en état pour les revendre d'occasion à des personnes ayant des revenus modestes, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage. En plus de leur mission de réemploi, elles font de la sensibilisation et de l'information sur la réduction et la gestion des déchets pour les écoles et les habitants du quartier. En réinsérant des personnes en difficulté sociale, en sensibilisant sur les déchets, elles contribuent à créer du lien social dans leur quartier.

A l'image de la ressourcerie du 18^{ème} arrondissement portée par l'association Interloque, la Ville soutiendra les projets portés par des acteurs locaux répondant aux exigences de qualité du label décerné par le réseau des ressourceries et des recycleries. Elle accompagne ainsi un projet de création d'une ressourcerie dans le XX^{ème} arrondissement, en partenariat avec la Régie de quartier Saint-Blaise.

Par ailleurs, la Ville renforce sa coopération avec les autres acteurs du réemploi en les aidant à s'implanter sur le territoire parisien.

Par la combinaison des trois axes, environnemental, économique et social, les ressourceries se positionnent comme acteurs concrets du développement durable.

- Environnemental : avec la réduction à la source des déchets, ensuite par le recyclage des matériaux non réutilisables elles préservent les ressources naturelles. Par ailleurs, elles ont un rôle d'éducation à l'environnement et de promotion de l'éco-citoyenneté.
- Économique : créatrices d'activités et de services de proximité, elles développent des partenariats avec les collectivités, les entreprises, et les associations présentes sur leur territoire d'intervention.
- Social : structures solidaires, elles permettent l'intégration socioprofessionnelle de personnes en difficulté ou peu qualifiées. Par le biais de leur magasin de revente, elles donnent ou vendent à petit prix des biens en état de fonctionnement aux familles les plus démunies.



LES JARDINS PARTAGÉS – PROGRAMME MAIN VERTE



Direction	Direction des espaces verts et de l'environnement
Partenaires	Associations, Mairies d'arrondissement, services des différentes directions de la Ville

Le jardin partagé est un jardin de proximité né de l'initiative d'habitants et animé par une association proposant des activités collectives de jardinage développant l'éducation, l'insertion et la création de lien social. La cellule Main Verte apporte des conseils et veille au respect de la Charte et de la convention signée entre la Mairie de Paris et l'association qui préconise : protection de l'environnement, ouverture régulière au public, organisation de manifestations et de rencontres.

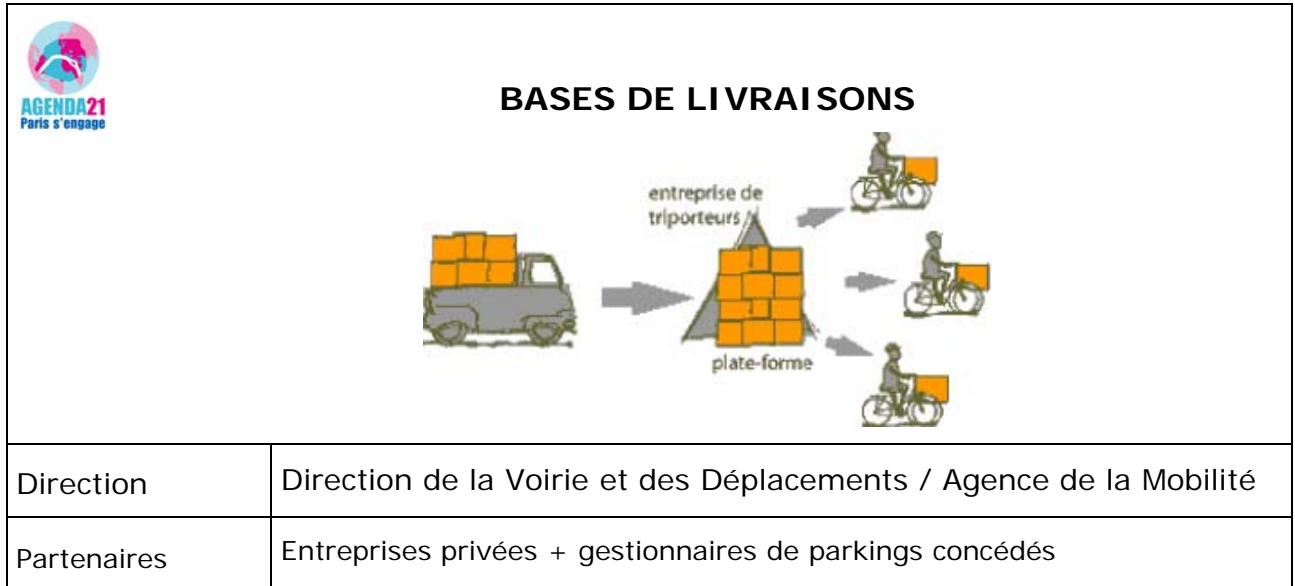
Le programme Main Verte développé depuis 2002 par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Mairie de Paris est un programme de promotion, d'accompagnement et de soutien des jardins partagés sur le territoire parisien.

Il propose information et aide aux porteurs de projets. La cellule Main Verte réunit les demandes de création de jardins partagés et aide, en partenariat avec les Mairies d'arrondissement, à la mise en place de ces jardins.

La Mairie de Paris viabilise le terrain.

L'association porteuse du projet entretient le jardin et assure son animation dans l'esprit de la charte Main Verte élaborée avec les différents acteurs impliqués (associations, bailleurs, services municipaux, experts...) qui préconise : respect de l'environnement, ouverture régulière au public, organisation de manifestations.

Les valeurs du jardin partagé sont fortes : implication des habitants, animation, ouverture au plus grand nombre, mixité sociale et culturelle, intégration de personnes en difficulté, respect de l'environnement, intégration paysagère. La pratique même du jardinage, comme un lien privilégié avec la nature, a un impact reconnu sur la santé des personnes. Le jardin partagé a une dimension citoyenne. Il renforce les liens entre usagers d'un même quartier autour d'un projet commun. Il est également un support d'éducation à l'environnement et d'amélioration du cadre de vie en renforçant le maillage vert urbain favorisant la biodiversité.



Depuis plusieurs décennies, la plupart des espaces de logistique marchandises ont quitté Paris pour être relocalisés dans la petite et la grande couronne de l'agglomération. Face aux nombreux effets externes négatifs générés par cette situation (occupation de voirie importante, utilisation de véhicules routiers non spécifiques au milieu urbain, consommation d'énergie et émissions de polluants importantes...), la Ville de Paris s'est donné pour priorité de repositionner des espaces logistiques dans la Capitale.

Dans ce cadre, elle s'engage à mettre à disposition un espace foncier pouvant être situé dans un parc de stationnement de la Ville (espaces libérés par les stations services par exemple), à condition de respecter le cahier des charges « Logistique Propre ».

Ces petites plates-formes logistiques permettent le groupage et le dégroupage des flux de marchandises dans Paris : les flux en provenance d'entrepôts éloignés entrent dans Paris de façon massifiée (tout est regroupé dans un seul transport) jusqu'à un ELU. Les colis y sont déchargés pour être ensuite rechargés dans des véhicules propres qui assurent la livraison finale. Le professionnel, choisi dans le cadre d'un appel à projets, s'engage à mettre en place et gérer une exploitation respectant les clauses de ce cahier des charges, et à participer au suivi et à l'évaluation de l'expérimentation sur 2 ans.

Trois Espaces Logistiques Urbains (ELU) ont déjà été attribués : Saint-Germain l'Auxerrois exploité depuis 2003 par « La Petite Reine », Concorde, exploité depuis juillet 2005 par Chronopost, et Porte d'Orléans, exploité depuis mai 2007 par Natoora.

La Ville de Paris devrait lancer des appels à projets dans les prochains mois pour 5 nouveaux sites.

Cela permet (études à l'appui) :

- une réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) : On massifie l'entrée des marchandises dans Paris, en utilisant un ou deux véhicules de forte capacité, ce qui réduit la circulation automobile Paris / Banlieue. On utilise des véhicules propres pour la distribution terminale dans Paris (tricycles, véhicules utilitaires électriques,...);
- une meilleure productivité : les entreprises, en étant proches de leurs points de livraison, ont une meilleure productivité, malgré le coût supplémentaire apporté par la rupture de charge;
- création d'emplois dans Paris : les ELU ont permis de créer des emplois faiblement qualifiés dans Paris (60 CDI) avec des conditions de travail améliorées pour les chauffeurs-livreurs (véhicules plus silencieux, circulation plus facile, horaires de travail, possibilité d'effectuer le déplacement domicile - travail en transports en commun).



BATIMENTS ECOLOGIQUES - FREQUEL-FONTARABIE (20^{ème} ARDT)



Direction	Direction de l'Urbanisme (DU)
Partenaires	Eva SAMUEL (architecte coordonateur), BET TERRE ECO

Le secteur Fréquel-Fontarabie s'étend sur 1 hectare. Il constitue la dernière partie du quartier Réunion à réaménager. C'est un quartier de faubourg qui comporte des logements insalubres, différents types de bâtiments et de grands espaces vides.

Les objectifs de la Ville de Paris visent à :

- Eradiquer l'insalubrité et améliorer la qualité de l'habitat,
- Réaliser des locaux d'activités, des logements, une crèche, une PMI et un jardin,
- Créer une dynamique au sein de ce secteur d'aménagement en mettant en place une traversée de l'îlot par deux passages publics.

Le programme de l'opération :

- *Les logements* : 113 logements, dont 73 en construction neuve et 40 en réhabilitation.
- *Les équipements* : 1 crèche (60 berceaux) et 1 PMI.
- *Les activités et l'emploi* : Des locaux d'activités sont réservés en rez-de-chaussée des immeubles de logements.
- *Les espaces publics* : Un jardin public en cœur d'îlot (1 100 m²) et une placette.

Sont pris en compte :

- la gestion de l'énergie : la qualité de l'enveloppe extérieure (isolation par l'extérieur, menuiseries performantes, terrasses sur-isolées) et performances des équipements y seront intégrés pour diminuer les consommations de chauffage. Des équipements économes limiteront les consommations d'électricité en parties communes et d'eau dans les appartements. Il pourra être fait appel à l'énergie solaire pour la production d'eau chaude sanitaire et d'électricité (panneaux photovoltaïques) partout où l'ensoleillement le permet;
- des puits canadiens pour le pré-chauffement l'hiver et le rafraîchissement de l'air l'été.
- les déplacements : accessibilité aux personnes à mobilité réduite et développement des mobilités douces (vélos, marche,...);
- gestion de l'eau : récupération des eaux pluviales pour l'arrosage du jardin;
- végétalisation : Le programme de l'opération prévoit la création d'un jardin en cœur d'îlot;
- qualité environnementale des bâtiments : respect d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE);
- les nuisances de chantiers avec la maîtrise des bruits, des poussières et autres nuisances;
- les déchets de chantier seront triés et valorisés.



DEPOLLUTION NATURELLE DES SOLS



Direction	Direction de l'Urbanisme (DU)
Partenaires	Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires et son laboratoire de recherche (INPL-ENSAIA)

La Direction de l'Urbanisme est de plus en plus souvent amenée à intervenir sur des friches, qu'il s'agisse d'emprises ferroviaires en désuétude qu'elle acquiert pour aménager de nouveaux quartiers de Paris, ou d'emprises logistiques désaffectées qu'elle cède aux communes. Elle est désormais confrontée, quasi systématiquement, à la nécessité de dépolluer les sols de ces emprises notamment lorsqu'il est envisagé de réaliser des projets dits « sensibles », tels que des équipements de la petite enfance ou des espaces verts.

Les techniques de dépollution reposaient jusqu'alors sur des traitements physico-chimiques nécessitant l'acheminement d'unités de traitements lourdes, le confinement ou encore l'enlèvement des terres polluées. Il s'agit ici d'une technique de dépollution innovante en milieu urbain, qui présente un impact beaucoup plus faible sur l'environnement et la population. En relation avec la DEVE, la DU a décidé de lancer un marché d'études et d'expérimentation pour évaluer la pertinence du recours à la phytoremédiation (notification du marché en octobre 2007 avec le BRGM et l'INPL-ENSAIA). Au cours de la première phase, prévue pour une durée de six mois, les différentes techniques, existantes ou envisageables, seront explorées afin de sélectionner les plus adaptées à la pédologie du sol parisien et aux polluants présents dans les emprises à aménager. Des études de faisabilité seront également réalisées sur différents sites. Il s'agira de mettre en place un protocole (printemps 2008), fixant des objectifs d'abattement des quantités de polluants et de les tracer par des prélèvements et des analyses en laboratoire pendant trois ans.

La phytoremédiation s'inscrit dans une démarche de développement durable, les polluants étant naturellement stockés et/ou dégradés grâce aux interactions entre des plantes spécifiques, le sol et les micro-organismes. Réalisée in situ, on limite les pollutions des eaux, liées aux traitements physico-chimiques, et les pollutions atmosphériques, liées aux transports des terres polluées par camions. Elle permet d'infiltrer les eaux de pluie dans le sol à l'inverse du confinement qui n'autorise, en outre, aucune plantation.

L'aspect social est également concerné du fait de sa vocation éducative et de la prise en compte du confort des riverains car elle ne génère aucune nuisance et assure une bonne qualité sanitaire du site aux futurs usagers.

Le volet économique est aussi présent car son coût reste faible au regard du transport de la terre, des traitements chimiques, de la fabrication de bitume en cas de confinement,...



ENERGIE RENOUVELABLE SOLAIRE



Direction	Direction du Patrimoine et de l'Architecture
Service pilote	Service Technique de l'Énergie et du Génie Climatique (STEGC) Service de l'Innovation et des Projets Techniques (SIPT)
Partenaires	L'Ademe et/ou la Région peuvent financer l'introduction des énergies renouvelables. En outre les actions de rénovation sont éligibles aux certificats d'économies d'énergie (ou certificats blancs) et peuvent être valorisées dans le cadre de protocoles d'accord avec des acteurs obligés (EDF, Gaz de France, CPCU ...).

L'action en faveur des économies d'énergies fossiles dans les bâtiments passe par le développement des énergies renouvelables. L'énergie solaire thermique ou photovoltaïque, permet de ralentir l'épuisement des ressources naturelles et une meilleure protection de l'environnement grâce à la réduction des rejets de combustion.

La Ville de Paris a inscrit dans son plan climat l'objectif de dédier 30% de sa consommation en provenance des énergies renouvelables.

Cette disposition est encouragée auprès des opérateurs privés dans le cahier des recommandations environnementales annexé au PLU.

Mais la Ville de Paris souhaite également montrer l'exemple en étudiant systématiquement la pose de ces équipements solaires dans le cadre des programmes de construction ou rénovation de ses équipements publics.

L'installation d'équipements solaires sur les bâtiments de la Ville a des impacts multiples sur les plans économiques et environnementaux : très visibles, ces opérations ont un caractère didactique. Les opérateurs privés comprennent qu'une alternative aux énergies fossiles est possible et que le changement est en marche. Les Parisiens prennent conscience de la nécessité pour tous de participer au changement et aux économies. De plus, les maîtres d'œuvre concernés par ces projets prolongent souvent la démarche de qualité au-delà du simple projet solaire. Simple projet solaire, par la recherche d'économies d'échelle dans tous les autres domaines du bâtiment, le projet s'inscrit alors dans un cercle vertueux de recherche d'installations électriques peu consommatrices.

 <h2 style="text-align: center;">QUARTIERS DURABLES : BLAISE - MONTREUIL</h2> 	
Direction	Délégation à la Politique de la Ville et Intégration
Partenaires	Directions de la Ville : DU, DDEE, DJS, DASES, DDFPE, DAC, DEVE, DVD, DLH État, Région, ADEME, Arène, OSEO, acteurs économiques, acteurs locaux...
Date de livraison	2012 (19 ha)

Un projet de développement social économique et urbain est proposé pour réinsérer durablement les quartiers Saint Blaise - Porte de Montreuil au territoire parisien. L'enjeu est de faire évoluer la démarche-projet dans la perspective du développement durable:

- **Un développement économique local** à partir des filières et ressources propres:
 - Augmenter la mixité d'usage de ces quartiers à dominante résidentielle
 - Développer les filières économiques, l'insertion socioprofessionnelle et les parcours de formation :
 - la filière de la construction avec un accompagnement des entreprises artisanales du bâtiment présentes sur le quartier vers une démarche environnementale
 - Les entreprises de jeux vidéo en favorisant leur maintien autour d'un pôle numérique et en encourageant leur ancrage social et territorial
 - Les métiers de l'environnement autour des projets de création de nouveaux espaces verts de proximité ou du recyclage
 - L'éco-tourisme pour renforcer l'attractivité du quartier avec le développement de promenades urbaines et permettre des parcours de formation avec un chantier école.
- **L'insertion sociale individuelle tout en offrant de nouveaux usages collectifs en ville :**
 - Renouveler à court terme la vie du quartier. Ce projet intitulé « Ville ++ » vise à développer une série d'interventions urbaines transitoires.
 - Favoriser le développement de nouveaux équipements à vocation sociale en partant des besoins et non des savoir-faire des professionnels de la Ville.
 - Mettre en place des dispositifs-relais afin que les populations de ces quartiers aient accès aux services publics.
- **L'entrée environnementale** passe par :
 - Le renouvellement du paysage naturel, le verdissement et la mise en valeur des espaces naturels, toits végétalisés, jardins urbains de proximité d'un nouveau genre
 - Une prise en compte dans les projets d'amélioration du cadre de vie des dimensions environnement (AEU, HQE, circulation douce, biodiversité etc....)
 - Amélioration de la Gestion urbaine, notamment la gestion propre des déchets
 - Sensibilisation et éducation à l'environnement.

Ce projet reprend les principes d'un projet intégré, visant à ce que chaque composante du projet (dimensions sociale, économique et environnementale) relève du développement durable.



REHABILITATION DU JARDIN D'ESSAIS DU HAMMA (ALGER)



Direction	Direction des espaces verts et de l'environnement
Partenaires	Service exploitation des jardins et autres services La Wilaya d'Alger et l'EDEVAL, EPIC chargé des espaces verts algériens

Ce projet de réhabilitation est un projet de coopération décentralisée dans le cadre de l'accord de coopération entre la Wilaya d'Alger et la Mairie de Paris.

Le projet est de taille conséquente et porte actuellement sur une partie du jardin de 38 ha. Il resterait 20 autres hectares : l'ouverture augmentera très sensiblement la surface des jardins algérois (50 ha actuellement hors parcs). Le public attendu sera en nombre très important car le bassin de population dans lequel le Jardins d'Essais est intégré est très dense.

La réhabilitation a fait, le plus possible, appel aux artisans et au savoir-faire algériens et les importations ont été limitées au strict minimum.

Toutes les solutions techniques respectent le plus possible l'environnement : mise en place d'un revêtement drainant à la place du goudron, gestion différenciée, station de compostage, éclairage réduisant la pollution lumineuse, suppression de la circulation dans les principales allées du jardin pour les rendre piétonnières...

Un volet formation important est prévu dans la seconde phase du projet afin de satisfaire aux demandes clairement exprimées par les Algérois. Des activités pédagogiques sont prévues : création d'une école de l'environnement, réhabilitation de l'école d'horticulture.

Des actions de conservation de la biodiversité sont prévues, orientées vers la flore menacée, en particulier algérienne, avec la conservation de ressources génétiques par la banque de gènes et la présentation de différents biotopes indigènes. Les objectifs sont de valoriser le patrimoine naturel et scientifique national.

La mission préliminaire a été constituée suite à de nombreuses consultations (Wilaya d'Alger, Agence nationale pour la conservation de la nature, EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) chargé des Espaces verts d'Alger, associations, occupants et utilisateurs du jardin, employés et chercheurs). Les visions du futur du site, parfois contradictoires, ont été écoutées et leur synthèse formalisée. Chartes et conventions internationales (Charte de Florence sur les jardins historiques, convention sur la diversité biologique, Charte des jardins botaniques francophones) ont été prises en compte.

L'historique du jardin a été étudié pour déterminer la philosophie de l'aménagement. Dans chaque domaine, les experts, algériens ou parisiens, ont été consultés.

La 2ème phase mettra l'accent sur la gestion durable du site, la valorisation internationale du patrimoine naturel algérien et la formation des agents.



TRAMWAY DES MARECHAUX SUD - T3



Direction	Secrétariat Général, DVD
Partenaires	DGIC, DU, DEVE, DAC, DDEE, Sections Territoriales, Mairies d'arrondissement, ETAT, DREIF, STIF, RATP, Préfecture de Police, CCIP, URSSAF

Mise en œuvre d'une ligne de tramway de 7,9 Km entre le Pont du Garigliano et le Porte d'Ivry avec un objectif de vitesse commerciale de 20 Km/h et une fréquence d'une rame toutes les 4 minutes aux heures de pointe. Parallèlement requalification urbaine des boulevards de façade à façade sur le tracé du tramway.

Outre l'augmentation de l'offre de transport en commun non polluant et la réduction de la place de la voiture, ce projet s'articule autour de données environnementales, économiques, sociales et culturelles.

- La dimension environnementale : réduction de la pollution atmosphérique et sonore, priorité aux circulations douces, plantation d'arbres, 2/3 du parcours engazonné et création de prairies fleuries.
- La dimension économique : par l'amélioration qu'il apporte sur l'environnement et les temps de parcours, le tramway constitue un accélérateur du développement économique puisque le nombre des entreprises a crû de 12% sur les boulevards durant les travaux. Des entreprises y voient une opportunité car T 3 dessert ou desservira des quartiers où il existe encore des terrains disponibles (Est et Ouest). Mise en place d'un plan de soutien aux activités économiques durant les travaux : installation de la Commission de Règlement Amiable appelée à connaître et aider les entreprises en difficulté.
- La dimension sociale : T 3 dessert 170 000 habitants et 90 000 emplois proches, 17 stations, 5 lignes de métro, 2 lignes RER, 37 lignes de bus. Près de 100 000 usagers l'utilisent chaque jour. A noter le renforcement de l'intermodalité des différents modes de transport. Un effort particulier a été porté à la conception du matériel roulant et des aménagements de voirie en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi que pour les personnes mal ou non voyantes. Ce tracé de verdure ouvre une nouvelle conception de la cité, lieu de circulation mais aussi lieu de vie.



COUVERTURE DU PERIPHERIQUE PORTE DES LILAS ET PORTE DE VANVES



Directions	SG/Délégation Générale à la Coopération Territoriale, Direction de l'Urbanisme et Direction de la Voirie et des Déplacements
Partenaires	Communes et départements limitrophes et autres directions Ville : DPVI, DPJEV, DJS, DPE, DAC, DDEE, DGCT

Les projets de couverture du périphérique visent :

- à réduire les nuisances acoustiques aux abords du boulevard périphérique pour les nombreux riverains;
- à rétablir une couture urbaine entre Paris et les communes limitrophes concernées par ces projets
- à offrir une opportunité de requalification urbaine et de redynamisation des quartiers pour améliorer le cadre de vie des habitants tant parisiens que des communes limitrophes concernées.

Les secteurs concernés par une réalisation sont : Secteur "Vanves" (14^{ème} /15^{ème}) et Secteur « Lilas » (19^{ème}/20^{ème}).

Ces deux couvertures du périphérique présentent la particularité de s'inscrire dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain structurantes, conçues avec le souci d'un développement durable constituant l'occasion de tisser de nouveaux liens dans Paris et avec les collectivités riveraines.

L'aménagement des dalles de couverture prévoit de grands espaces verts ce qui répond à une logique de renforcement de la ceinture verte.



Pour le secteur Lilas, le plus emblématique, la couverture permet la création d'un espace public majeur à une porte de Paris, des emplois bien desservis par les transports en commun, des logements pour étudiants et personnes âgées et des équipements culturels et sportifs.

L'équilibre entre les 3 piliers du développement durable sont respectés.

Impacts environnementaux : réduction des nuisances sonores, amélioration ponctuelle de la qualité de l'air (modification de la répartition des polluants offrant des surfaces apaisées) et optimisation de la sécurité dans les tunnels, amélioration des liaisons pour les piétons et les vélos.

Impacts sociaux : création d'équipements, de logements (HOE), de nouveaux espaces de vie (jardin, équipements de sport et de loisirs) favorisant le lien social, la mixité urbaine et améliorant le cadre de vie, revalorisation du quartier, couture urbaine, facilitation des relations intercommunales.

Impacts économiques : redynamisation du quartier et opportunité de constructions : implantation de bureaux, d'activités commerciales, dans un objectif de création d'emplois.

 <h2 style="text-align: center;">ECO-QUARTIER CLICHY-BATIGNOLLES (17^{ème} ARDT)</h2> 	
Direction	Direction de l'Urbanisme (DU)
Partenaires	SEMAVIP, BET IZUBA
Date de livraison	2010

Ce territoire, occupé par des activités ferroviaires ou liées au fret, couvre près de 54 hectares. Le relief présente des dénivelés importants. Ce territoire constitue une des dernières opportunités d'aménagement d'un grand territoire à Paris.

Les objectifs de la Ville de Paris visent à :

- recoudre les territoires en reliant la plaine Monceau et le quartier des Epinettes, supprimer la coupure causée par le raccordement de la Petite Ceinture au réseau Saint-Lazare, créer de nouvelles liaisons avec les communes voisines;
- satisfaire les objectifs du Plan Climat, en créant un quartier au bilan carbone nul ou neutre, notamment à travers les solutions énergétiques et la gestion des déchets;
- créer un nouveau parc au nord-ouest de Paris et valoriser les espaces publics;
- améliorer la desserte en transports en commun et développer le fret ferroviaire;
- favoriser la mixité urbaine : activités économiques, logements divers, équipements publics locaux ou de la ville, valorisation du patrimoine.

Sont pris en compte :

1. Les aspects environnementaux avec un bilan carbone nul ou proche de zéro, grâce à plusieurs actions conjointes: conception et gestion optimale de l'énergie, récupération des eaux pluviales, gestion des déchets (étude...)
2. Les aspects sociaux avec la moitié des surfaces d'habitation dédiées aux logements sociaux et la création de 800 appartements destinés à des étudiants ou jeunes travailleurs pour contribuer au mélange des générations.
3. Les aspects économiques avec des entreprises intervenant sur l'opération qui devront s'engager à faire travailler des personnes en insertion sociale à hauteur d'au moins 5% du nombre d'heures travaillées.

Le programme de l'opération comprend 3 secteurs : La ZAC Cardinet-Chalabre (juin 2005 - 7,3 hectares) ; la ZAC Clichy Batignolles (février 2007-43,2 hectares) ; Le secteur Saussure (3 hectares- propriété SNCF/RFF).

- *Les logements*

- . ZAC Cardinet-Chalabre : 350 logements environ (50% de logements sociaux).
- . ZAC Clichy Batignolles : 3100 logements environ (50% de logements sociaux).
- . Secteur Saussure : 400 logements environ (50% de logements sociaux).

- *Les équipements*



- . ZAC Cardinet-Chalabre : 1 groupe scolaire, 1 crèche, 1 parking (600 places).
- . ZAC Clichy Batignolles : Equipements scolaires et sportifs.
- . Secteur Saussure : 1 collège et 1 gymnase.

- *Les activités et l'emploi*

- . ZAC Cardinet-Chalabre : Hôtel et commerces (3 100 m² au total),
- . ZAC Clichy Batignolles : Bureaux, commerces et services (124 500 m²),
- . Secteur Saussure : Bureaux, commerces et services (23 000 m²).

- *Les espaces publics*

Des voies nouvelles seront aménagées dans tous les secteurs. Un parc de 10 hectares sera réparti sur les deux ZAC au sud du boulevard Berthier : 4,3 hectares pour la ZAC Cardinet Chalabre et 5,7 hectares pour la ZAC Clichy Batignolles.

 <h2 style="text-align: center;">ECO-QUARTIER BOUCICAUT (15^{ème} ARDT)</h2> 	
Direction	Direction de l'Urbanisme (DU)
Partenaires	SEMPARISEINE
Date de livraison	2008

La ZAC Boucicaut a été créée en vue de la poursuite du réaménagement des terrains de l'ancien hôpital Boucicaut. D'une emprise de 3 hectares, ce site est encore partiellement occupé par les activités universitaires de l'Etablissement public de Jussieu, ce qui explique la décomposition de l'opération en deux phases. La 1^{ère} phase est en cours de réalisation.

Les objectifs de la Ville de Paris répondent à trois priorités :



- réaliser des équipements publics de proximité indispensables à la vie du quartier;
- construire des logements et des locaux d'activité tertiaire, respectueux de la mixité sociale et de l'équilibre des fonctions urbaines;
- préserver le contexte urbain, la mémoire du site et du patrimoine architectural et paysager;
- satisfaire les objectifs du Plan Climat, en créant un quartier au bilan carbone nul ou neutre, notamment à travers les solutions énergétiques et la gestion des déchets.

Le programme global de l'opération :

- *Les logements* : 350 logements environ.
- *Les équipements* : 10 400 m² d'équipements de proximité dont 1 école de 11 classes, 1 crèche de 60 berceaux, un institut médicalisé pour personnes handicapées, et 1 foyer pour femmes en situation de précarité ; en seconde phase, 1 équipement ambitieux à vocation culturelle est prévu.
- *Les activités et l'emploi* : 6 000 m² de bureaux et 1 850 m² d'activités et commerces.
- *Les espaces publics* : revalorisation des espaces verts avec la réalisation d'allées plantées et d'un jardin public de 3 750 m².

Sont pris en compte :

1. Les aspects environnementaux avec la gestion de l'énergie (consommation moyenne de l'ordre de 65 kWh/an/m² et recours à l'énergie solaire - capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques – puits canadien..). La SEMPARISEINE exige des constructeurs l'obtention de certifications rigoureuses : NF bâtiments tertiaires (démarche HQE pour le secteur tertiaire et l'enseignement) et Cerqual H & E (pour le logement). Pour la végétalisation : 10 000m² d'espaces végétalisés seront créés en supplément de ceux existant lors de l'activité hospitalière du site.
2. Les aspect sociaux avec l'effort de diversité au sein d'un même programme. Ainsi, dans le plot de logements B, est projetée la réalisation d'une structure hospitalière et, dans le plot A, d'une maison relais pour femmes en difficulté. Le patrimoine de l'ancien hôpital sera conservé et réhabilité.
3. Les aspects économiques avec des entreprises intervenant sur l'opération qui devront s'engager à faire travailler des personnes en insertion sociale à hauteur d'au moins 5% du nombre d'heures travaillées.

 <h2 style="text-align: center;">ECO-QUARTIER CLAUDE-BERNARD (19^{ème} ARDT)</h2> 	
Direction	Direction de l'Urbanisme (DU)
Partenaires	SEMAVIP (certifiée ISO 14001), AMO DD (CAP TERRE)
Date de livraison	2010

Le secteur d'aménagement de Paris Nord-Est est un terrain de friches ferroviaires de près de 200 hectares. Il s'étend d'Est en Ouest, du canal de l'Ourcq, au réseau de la Gare du Nord.

Les objectifs de la Ville de Paris répondent à trois priorités :



- l'amélioration de la qualité de vie des habitants, notamment par la requalification des espaces publics, la création d'espaces verts et le développement de la mixité sociale;
- le désenclavement du secteur par le développement de l'offre de transports en commun et la création de nouvelles continuités notamment avec les communes riveraines;
- la création de nouveaux pôles d'activités et d'emplois, notamment par le développement d'une offre immobilière tertiaire portant sur des créneaux diversifiés;
- satisfaire les objectifs du Plan Climat, en créant un quartier au bilan carbone neutre, notamment à travers les solutions énergétiques et la gestion des déchets.

Le programme de l'opération :

- les logements : 400 logements environ;
- les équipements : 2 équipements dédiés à l'enfance, 1 crèche (60 berceaux) et 1 école (12 classes), 1 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) d'environ 100 lits, 1 cinéma multiplexe de 14 salles;
- les activités et l'emploi : 40000 m² de bureaux et 8000 m² d'activités et commerces;
- les espaces publics : la « forêt linéaire » de part et d'autre du boulevard périphérique doit protéger le site des nuisances occasionnées par ce dernier. Elle permettra de développer une gestion alternative des eaux de pluie ainsi que de créer un « corridor écologique » ; aménagement des berges du canal sur environ 2 km ; 1 réserve naturelle d'environ 8 000 m² au nord du périphérique, le long du canal.

Sont pris en compte :

1. Les aspects environnementaux avec la gestion de l'énergie (réduction d'au moins 20% des consommations énergétiques en référence à la réglementation thermique RT 2005. Les écoles, crèches tendront vers l'auto-suffisance énergétique, recours aux énergies renouvelables (au moins 30%) ; les déplacements (prolongement du T3, de ligne n°12, navette fluviale sur le canal St Denis) ; la gestion de l'eau (stockage des eaux pluviales), collecte pneumatique des déchets ; gestion du bruit et de la qualité de l'air (création d'un mur anti-bruit) ; végétalisation : une réserve naturelle d'un hectare sera créée au Nord du Périphérique. La SEMAVIP exige des constructeurs l'obtention de certifications rigoureuses : NF bâtiments tertiaires (démarche HQE pour le secteur tertiaire et l'enseignement) et Cerqual H & E (pour le logement).
2. Les aspects sociaux avec la diversité des programmes, des locaux en pied d'immeubles pour l'animation des quartiers, de la mixité sociale dans l'habitation et le dialogue avec les acteurs locaux (des réunions publiques ont été organisées à chaque étape du projet).
3. Les aspects économiques avec des entreprises intervenant sur l'opération qui devront s'engager à faire travailler des personnes en insertion sociale à hauteur d'au moins 5% du nombre d'heures travaillées.

 <h2 style="text-align: center;">ECO-QUARTIER PAJOL (18^{ème} ARDT)</h2> 	
Direction	Direction de l'Urbanisme (DU)
Partenaires	SEMAEST, AMO DD CRP Consulting
Date de livraison	2012

Le secteur de la ZAC Pajol s'étend sur 3,4 hectares. Une halle métallique, construite en 1926, d'une grande qualité architecturale est présente sur le site.

Les objectifs de la Ville de Paris visent à :

- valoriser le quartier en développant les activités économiques et l'emploi;
- réaliser des équipements publics culturels et sportifs de proximité, une auberge de jeunesse, un collège et accueillir un institut universitaire de technologie;
- améliorer le paysage urbain par la création d'un jardin public de proximité ainsi que le traitement des espaces libres;
- préserver le patrimoine architectural de la grande halle et le bâtiment des messageries pour accueillir le public et les nouveaux occupants;
- satisfaire les objectifs du Plan Climat, en créant un quartier au bilan carbone neutre, notamment à travers les solutions énergétiques et la gestion des déchets.

Le programme de l'opération :

- *les logements* : 1 auberge de jeunesse (minimum 330 lits), 1 logement de fonction pour l'IUT, 3 logements de fonction pour le collège.
- *les équipements* : 1 bibliothèque et des services municipaux, 1 collège de 600 élèves, 1 Institut Universitaire Technologiques (IUT), 1 gymnase et 1 espace jeunes, 1 salle de 200 places (assemblées, spectacles), des espaces mutualisés
- *les activités et l'emploi* : plusieurs locaux d'activités dans la halle, 1 pôle d'entreprises et de commerces.
- *les espaces publics* : une vaste esplanade ainsi qu'un jardin en partie couvert seront aménagés (1 hectare environ).

Sont pris en compte :

1. Les aspects environnementaux avec la gestion de l'énergie (réseau CPCU); la gestion de l'eau (stockage des eaux pluviales, plantations sur les toitures sauf grande halle) ; gestion des déchets (une partie des matériaux issus de la déconstruction seront réutilisés pour les travaux de voirie de la ZAC, évacuation par rail) ; les réhabilitations ou constructions seront certifiées ou intégreront les 14 cibles de la HQE. Pour la Grande halle, La toiture permettra la réalisation de ce qui serait aujourd'hui la plus grande unité de production photovoltaïque en centre ville de France.
2. Les aspects sociaux avec la diversité des équipements (auberge de jeunesse, bibliothèque, activités économiques, salle de représentations et jardin couvert) ; préservation de l'essentiel de la grande halle à structure métallique ; dialogue avec les acteurs locaux (des réunions publiques ont été organisées à chaque étape du projet).
3. Les aspects économiques : Une clause d'insertion a été signée pour tous les chantiers : 5% minimum des heures sont effectuées par des demandeurs d'emploi. Cette démarche a déjà permis l'embauche de deux salariés en CDI.

 ECO-QUARTIER DE LA GARE DE RUNGIS (13^{ème} ARDT) 	
Direction	Direction de l'Urbanisme (DU)
Partenaires	SEMAPA, Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies - ARENE (convention de partenariat), Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) DD : Cap Terre, BET Energie : IZUBA/HESPUL/ENERTECH – BET Eaux pluviales : SEPIA Conseils
Date de livraison	2011

Le secteur de la ZAC de la gare de Rungis s'étend sur 3,8 hectares. C'est un ancien terrain ferroviaire inhabité et sans construction, à l'exception de 2 hangars, situé en limite de la petite ceinture ferroviaire, aujourd'hui démolis.

Les objectifs de l'opération visent à :

- désenclaver le site dans le sens Nord-Sud
- réaliser une promenade est-ouest;
- créer un jardin public;
- réaliser un programme de construction mixte (logements collectifs en accession, logements étudiants aidés, logements chercheurs, crèche, halte-garderie, EHPAD), bureaux;
- accueillir des emplois pour la moitié des surfaces environ (programme de bureaux et commerces);
- satisfaire les objectifs du Plan Climat, en créant un quartier au bilan carbone neutre, notamment à travers les solutions énergétiques et la gestion des déchets.

Le programme de l'opération :

- *les logements* : 65 à 70 logements familiaux et environ 200 logements pour étudiants et chercheurs;
- *les équipements* : 2 équipements pour la petite enfance : 1 crèche (60 berceaux) et une halte-garderie (20 places) – et 1 Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 100 lits;
- *les activités et l'emploi* : 19 000 m² de bureaux et aménagement de commerces en rez-de-chaussée des constructions;
- *les espaces publics* : 1 placette et une rue piétonnes, réaménagement de voies périphériques, couverture de la petite ceinture, une voie intérieure « riveraine, jardin au centre du site (5 000 m² environ). Sur l'ouvrage de couverture de la petite ceinture : des jardins partagés, un terrain de jeux sportifs et un équipement associatif de quartier.

Sont pris en compte :

1. Les aspects environnementaux avec la gestion de l'énergie (réseau CPCU, objectif moyen de consommation énergétique de 50 Kwh/m²/an avec le recours des panneaux solaires photovoltaïques pour la production d'électricité et des panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire) ; la gestion de l'eau (stockage des eaux pluviales des toitures non accessibles, celles des voiries seront dirigées et stockées dans un ouvrage-égoût à construire *in situ*) ; les déplacements (réduction de l'usage de la voiture, limitation de l'offre de stationnement, encouragement des circulations douces et création d'une antenne « d'auto-partage »); Construction : respect des 14 cibles de la HQE.
2. Les aspects sociaux avec la combinaison de logements familiaux et pour étudiants/chercheurs ; diversité des équipements ; dialogue avec les acteurs locaux.
3. Les aspects économiques : les chantiers proposeront 5% minimum des heures de travail à des demandeurs d'emploi.



UNE JOURNEE A LA PLACE DES EBOUEURS, FILM DU CONSEIL DES JEUNES



Direction	Direction de la jeunesse et des sports
Partenaires	Direction de la protection de l'environnement - Péniche cinéma

Le projet débute par une réflexion simple : si on se mettait à la place des éboueurs pour comprendre la difficulté de leur travail ?

Cette idée originale est venue aux membres du Conseil de la jeunesse du 10^{ème} arrondissement de Paris à l'occasion d'un concours d'idées lancé par l'UNICEF lors du premier Forum « les jeunes dans la Ville » qui s'est déroulé en juillet 2006.

Après avoir récolté des informations sur la gestion des déchets à Paris, réfléchi au meilleur moyen de sensibiliser les gens à la collecte des déchets, les membres du Conseil de la jeunesse ont alors décidé de réaliser un court métrage sur ce thème.

Avec l'aide et la complicité de l'équipe de la Péniche Cinéma et de la DPE, le projet s'étoffe et devient un véritable docu-fiction, avec des interviews, micro-trottoirs, etc.

Pendant le tournage, les jeunes ont suivi et se sont mis à la place des éboueurs pour sensibiliser les habitants à la pénibilité mais aussi à l'importance et la difficulté de leur travail dans une grande ville comme Paris. Ils ont également rencontré plusieurs professionnels de la propreté et sont allés à la rencontre des Parisiens pour connaître leurs comportements.

Ce projet sera diffusé dans un premier temps, au niveau d'un public averti constitué des partenaires, des conseillers principaux d'éducation des collèges du 10^{ème} arrondissement, des directeurs et des animateurs des centres d'animation de l'arrondissement, sera communiqué ensuite dans la perspective d'une diffusion plus large auprès de nouveaux publics (scolaires, habitants du 10^{ème}, ...).

La première volonté des jeunes était de permettre de changer le regard sur les éboueurs que nous pouvons avoir. Trop souvent dénigré, ce métier est mal considéré et il était important de mettre en avant le travail que les éboueurs font pour la collectivité.

Les jeunes du Conseil souhaitaient également sensibiliser et aider les Parisiennes et les Parisiens à changer leur comportement notamment en matière de tri des déchets. Grâce à ce projet les jeunes du Conseil de la jeunesse eux-mêmes ont pu découvrir toutes les problématiques liées au traitement des déchets et au métier d'éboueur.

Ce projet leur a également permis d'apprendre des techniques de réalisation. Ils ont aussi pu prendre conscience de la difficulté de mettre en œuvre un projet aussi ambitieux.

 <h2 style="margin: 0;">DEVELOPPEMENT DE L'AUTOPARTAGE A PARIS</h2> 	
Directions	Direction de la Voirie et des Déplacements
Partenaires	STV, DVD-SSVP, mairies d'arrondissements concernées, opérateurs d'autopartage, DGIC, Ademe Ile-de-France, Arene, Certu, exploitants de parcs de stationnement publics concédés.

L'autopartage est un service complémentaire aux transports collectifs et à l'utilisation des modes doux. Il est fondé sur l'utilisation successive d'un même véhicule par différents usagers, préalablement inscrits auprès d'un opérateur, entreprise labellisée par la Ville de Paris. Celle-ci peut ainsi gérer une flotte de véhicules partagés qui sont disponibles 24h sur 24 en « libre service », pour des déplacements courts et occasionnels.

La Ville de Paris attribue le label « Autopartage, label Paris » à ces entreprises. Ce label comporte 10 critères s'appuyant sur la charte de l'autopartage de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) et du Groupement des autorités responsables de transport (Gart) : égalité d'accès, souplesse d'utilisation, entretien des véhicules, normes d'émission des véhicules, complémentarité avec les transports collectifs et les modes doux... Cette labellisation permet à la Ville d'attribuer des avantages aux opérateurs pour soutenir leur développement : 30% de réduction dans les parcs publics, stations sur voirie et communication institutionnelle.

L'opérateur historique, Caisse-Commune, et un nouvel acteur, Mobizen, ont été labellisés en avril 2007 et ont multiplié de nouvelles stations dont déjà deux sur voirie. Un troisième acteur, Vincipark-Avis, est en cours de labellisation pour la mise en service prochaine d'une nouvelle offre d'autopartage.

L'autopartage intègre les 3 piliers du développement durable :

Dimension environnementale : la facturation de chaque déplacement incite l'utilisateur à rationaliser et à diminuer les kilomètres parcourus et donc de la consommation d'énergie et des émissions de polluants. La baisse des émissions est aussi liée au parc automobiles généralement neuf et adapté aux besoins (petits véhicules pour trajets urbains).

Une voiture d'autopartage remplace entre 5 et 10 véhicules privés.

Dimension économique : Le tarif du service présente l'intérêt d'être inférieur au coût d'une voiture possédée. Il est financièrement avantageux pour les automobilistes parcourant moins de 5 000 à 10 000 Km par an. La collectivité y gagne en termes de créations d'emplois puisque la gestion du service (équipements informatique, gestion des réservations, commercial...) s'ajoute aux métiers plus traditionnels de l'industrie automobile (maintenance, entretien, carburant...).

Dimension sociale : Les opérateurs doivent assurer un large accès à ce service (y compris pour les ménages à revenus modestes) et une gamme de véhicules adaptés aux besoins des familles nombreuses, des transports utilitaires, etc.

 <h2 style="text-align: center;">CONCEVOIR LA COMMUNICATION DANS UN CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</h2> 	
Direction	Direction Générale de l'Information et de la Communication
Partenaires	DRH

La DGIC a engagé une action de formation à l'attention de l'ensemble des agents amenés à mettre en œuvre des actions de communication (la cible potentielle étant évaluée à un peu plus d'une centaine de personnes).

L'objectif de la formation, intitulée "Concevoir la communication dans un contexte de développement durable", est d'une part d'apporter des outils conceptuels et méthodologiques pour permettre une évolution des pratiques de communication traditionnelles, et d'autre part de favoriser une démarche collective susceptible de prospérer sous la forme d'un réseau de réflexion des chargés de communication.

Outre une mise en perspective de la politique de la Ville en matière de développement durable, en particulier dans le cadre de l'agenda 21, trois grands thèmes servent de trame à ces journées de formation : les techniques d'édition, la communication dématérialisée et l'organisation d'événements. Ces trois thèmes sont abordés sous l'approche de la prise en compte environnementale, de la relation entre le fond et la forme du message et des pratiques innovantes dans une démarche de communication "durable".

Une cinquantaine de personnes ont été formées en 2007, une seconde vague pourra avoir lieu en 2008. Une journée d'échanges sous forme d'ateliers et débats réunira à nouveau les participants des trois sessions pour permettre un retour d'expériences dans une logique de formation action.

- La formation aborde largement le volet environnemental : la réduction de la communication papier et la généralisation de l'utilisation de papiers recyclés ou issus de forêts gérées durablement. Autres aspects : impression, organisation d'événements, objets promotionnels, conception d'outils dématérialisés...

- La dimension économique est présente car l'éco-communication est une forme de chasse aux gaspils : quantités, papiers, encre, matières... Ainsi, au-delà de la limitation des impacts sur l'environnement, l'éco-communication pourra générer des économies substantielles utilisables, par exemple, pour des politiques sociales. Par ailleurs, les prestations de communication peuvent souvent être satisfaites par l'économie solidaire (commerce équitable, entreprises d'insertion, associations...).

- L'aspect sociétal s'insère dans la réflexion sur les modes de communication, apparue incontournable : le modèle traditionnel de la transmission verticale du message, ne peut-il pas évoluer sur le mode de l'échange, de la consultation et de la participation dans une logique de communication durable ?

Annexe

Liste des abréviations des directions de la ville de Paris

DAC : Direction des Affaires Culturelles

DAJ : Direction des Affaires Juridiques

DALIAT : Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports

DASCO : Direction des Affaires Scolaires

DASES : Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

DDATC : Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens

DDEE : Direction du Développement Économique et de l'Emploi

DEVE : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

DF : Direction des Finances

DFPE : Direction des Familles et de la Petite Enfance

DGIC : Direction Générale de l'Information et de la Communication

DJS : Direction de la Jeunesse et des Sports

DLH : Direction du Logement et de l'Habitat

DPA : Direction du Patrimoine et de l'Architecture

DPE : Direction de la Propreté et de l'Eau

DPP : Direction de la Prévention et de la Protection

DRH : Direction des Ressources Humaines

DSTI : Direction des Systèmes et Technologies de l'Information

DU : Direction de l'Urbanisme

DVD : Direction de la Voirie et des Déplacements

CASVP : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

DPVI : Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration